



AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud

Cycle Arbre en ville

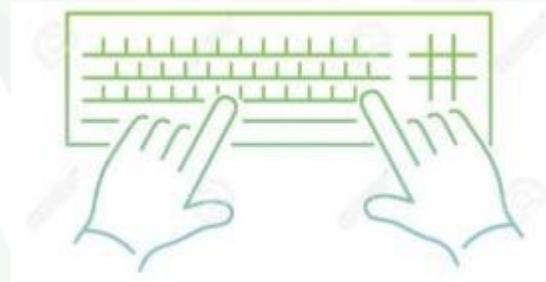
#4 Patrimoine arboré, patrimoine bâti, faut-il choisir ?

13 mai 2025



Consignes & informations

Pour poser une question, utiliser le module « **Q. et R.** »



Les supports de présentation et le replay seront disponibles sur :

<https://www.arbe-regionsud.org/>

Rubrique : [S'inspirer et se former](#) / [Les webinaires "1h pour comprendre et agir"](#)

Qui sommes nous ? L'Agence, un collectif

- 11 Agences régionales de la biodiversité – ARB en France
- Un collectif de partenaires
- **Statut** : Etablissement Public de Coopération Environnementale
- **Un conseil d'administration** : 25 administrateurs issus de 19 structures



AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud

Des membres financeurs



Des membres associés



Qui sommes nous ? L'Agence, un opérateur

LE SUD
SE LÈVE
POUR
LE CLIMAT

Mission principale

Mobiliser tous les acteurs et accompagner les territoires dans la transition écologique et la préservation de la biodiversité



AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud

NOS 4 DOMAINES D'INTERVENTION

Accompagnement des collectivités et des acteurs du territoire dans des démarches de préservation de la biodiversité, de l'eau et de transition écologique

Amélioration et valorisation des connaissances sur la biodiversité et l'eau (gestion des observatoires et contribution aux stratégies régionales)

Sensibilisation et formation des différents publics aux enjeux de la biodiversité et de l'eau

Animation de réseaux d'acteurs et développement des projets européens et internationaux

Webinaire 1h : Cycle 1 (1^{er} semestre 2025)



2025 - Cycle 1

LE CONCEPT

Une présentation en direct d'outils et de dispositifs sur des sujets d'actualité

Un jour fixe : 1 mardi par mois de 13h à 14h

- # 1 **25 février** Cycle sur l'arbre en ville // webinaire n° 2/4 > eau, sol, arbre : le trio gagnant !
- # 2 **25 mars** Eau et parcs d'activités : requalifier pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques > présentation du Mémento
- # 3 **15 avril** Financements en faveur de la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : le Fonds vert 2025 et le 12e programme de l'Agence de l'Eau
- # 4 **29 avril** Cycle sur l'arbre en ville // webinaire n° 3/4 > quels arbres pour le climat de demain : que planter, comment et avec qui ?
- # 5 **13 mai** Cycle sur l'arbre en ville // webinaire n° 4/4 > patrimoine arboré, patrimoine bâti... faut-il choisir ?
- # 6 **17 juin** Les espèces cibles de la trame turquoise



Objectifs :

Toucher un public plus large en proposant des temps courts, réguliers sur des sujets ciblés

Pour connaître l'ensemble de **nos évènements** inscrivez-vous à notre **newsletter** :

arbe-regionsud.org





Patrimoine arboré, patrimoine bâti, faut-il choisir ?



Webinaire : Patrimoine arboré, patrimoine bâti, faut-il choisir ?

Intervenants :

- **Sandrine LARRAMENDY**
Chargée de mission « Approches intégrées Végétal-Paysage-Urbanisme »
- **Mahmoud ISMAÏL**
Architecte et urbaniste de l'Etat en chef / Architecte des Bâtiments de France
- **Christine MUNOZ**
Paysagiste urbaniste / Paysagiste-conseil de l'Etat



Animation : Agnès HENNEQUIN

Webinaire : Patrimoine arboré, patrimoine bâti, faut-il choisir ?

Intervenants :

Sandrine LARRAMENDY

Chargée de mission « Approches intégrées Végétal-Paysage-Urbanisme »

Plante&Cité
Ingénierie de la nature en ville



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

atelier
sites

- **Mahmoud ISMAÏL**
Architecte et urbaniste de l'Etat en chef / Architecte des Bâtiments de France
- **Christine MUNOZ**
Paysagiste urbaniste / Paysagiste-conseil de l'Etat

Animation : Agnès HENNEQUIN

Programme Arche

Webinaire ARBE PACA – Patrimoine arbor , patrimoine b ti, faut-il choisir ?

#13.05.2025

Mount Stewart, Irlande du Nord/ ©Jean-Philippe TEYSSIER

Association française spécialisée dans l'étude et le développement de la nature en ville

- **Association loi 1901** - Partenariat public / privé
- Modèle de copilotage unique entre les collectivités territoriales, les entreprises de la filière et le secteur de la recherche
- **Un réseau d'adhérents**



- **produit des connaissances, des ressources et guides techniques et conduit des programmes de recherche**
- **élabore des recommandations**
- **partage des expériences inspirantes**
- **accompagne tous les acteurs de la nature en ville**

à l'interface entre **la recherche et l'opérationnel**

Plus de **800** adhérents



Collectivités territoriales



Entreprises du végétal et du paysage



Paysagistes concepteurs, urbanistes, architectes



Enseignement supérieur et recherche



Gestionnaires d'infrastructures, CAUE, agences d'urbanisme, ARB...



Programme d'études ARCHE

« Concilier préservation du patrimoine historique et enjeux écologiques »



Eglise Saint-Joseph des Nations , Paris 11^e ©Jean-Philippe TEYSSIER

Enjeux

- Tension possible entre la demande sociale croissante de verdissement urbain et la préservation du patrimoine historique.
- Prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets de restauration, gestion du patrimoine.
- Dialogue entre les acteurs du patrimoine et ceux de l'écologie, paysage.

Programme d'études ARCHE : 5 carnets de dialogue + 3 webinaires

➤ [Accéder aux ressources : ici](#)

Webinaire 1 ➤ PSMV Rochefort



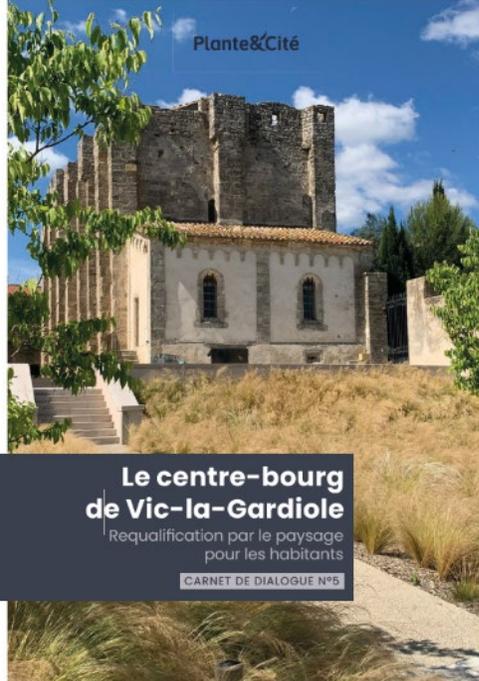
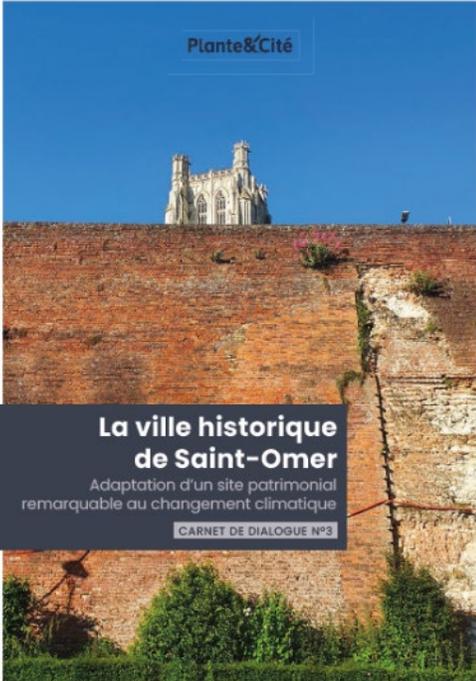
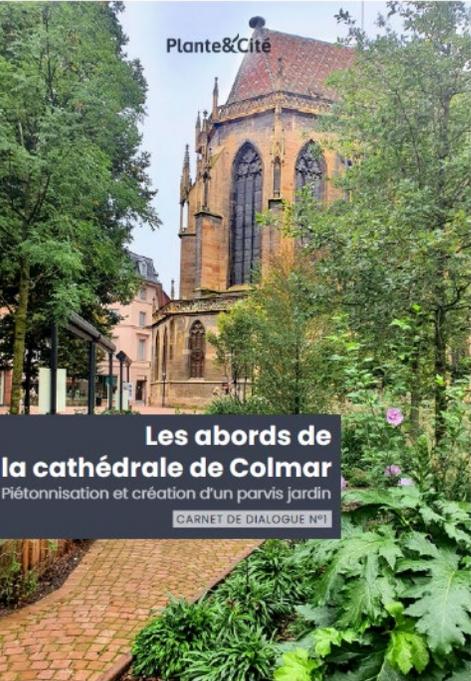
Webinaire 2 ➤ Parvis ND de Paris



Webinaire 3 ➤ Rivières et patrimoine



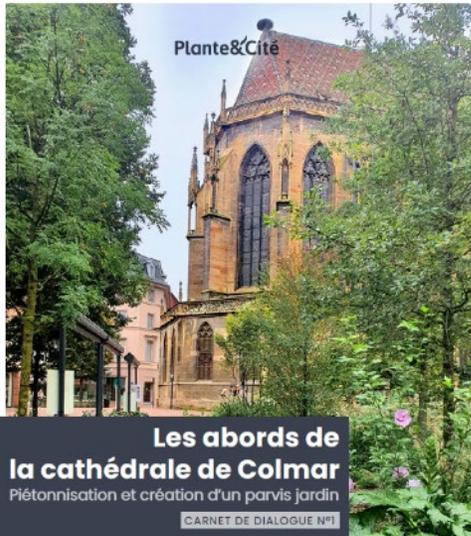
Carnets de dialogue



Programme d'études ARCHE : 5 carnets de dialogue

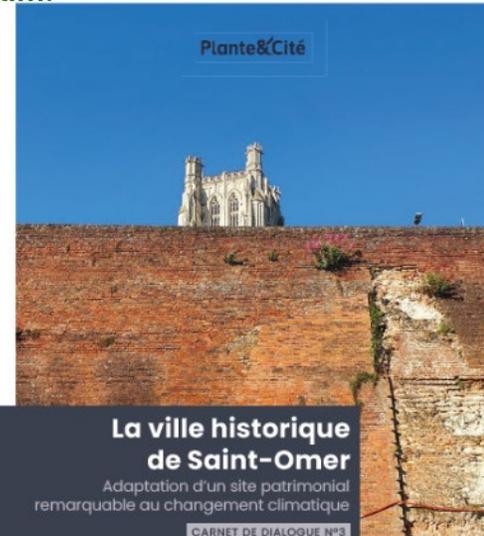
Colmar (68)

Piétonnisation, parvis jardin



Saint-Omer (62)

PSMV : adaptation au chgt clim.



Vic-la-Gardiole (34)

Requalification des esp. publ.



Marly-le-Roi (78)

Parc historique, gestion écologique



Paris (75)

jardin public et cour historique



- **Éric STRAUMANN**
- **Odile UHLRICH-M.**
- **Éric BOËS**
- **Grégory SCHOTT**
- **Jérôme LECARPENTIER**
- **Christophe MULLER**
- **Claire KAEMMERLEN**
- **Laetitia MAUS**
- **Claudine BARBIER**

- **Christophe MOLLIN**
- **Antoine VERCROYSSÉ**
- **Paul BEAUCE**
- **Elodie FLANDRIN**
- **Eugénie RUCKEBUSCH**
- **Florence TIBERGHIE**
- **Philippe PROST**
- **Julie CHARRIER**
- **Patricia PERRIER**
- **Yann CALAZEL**

- **Magali FERRIER**
- **Christine MUNOZ**
- **Aurélien HARNEQUAUX**
- **Lydie CHAMPONNOIS**
- **Florence FOMBONNE-R.**

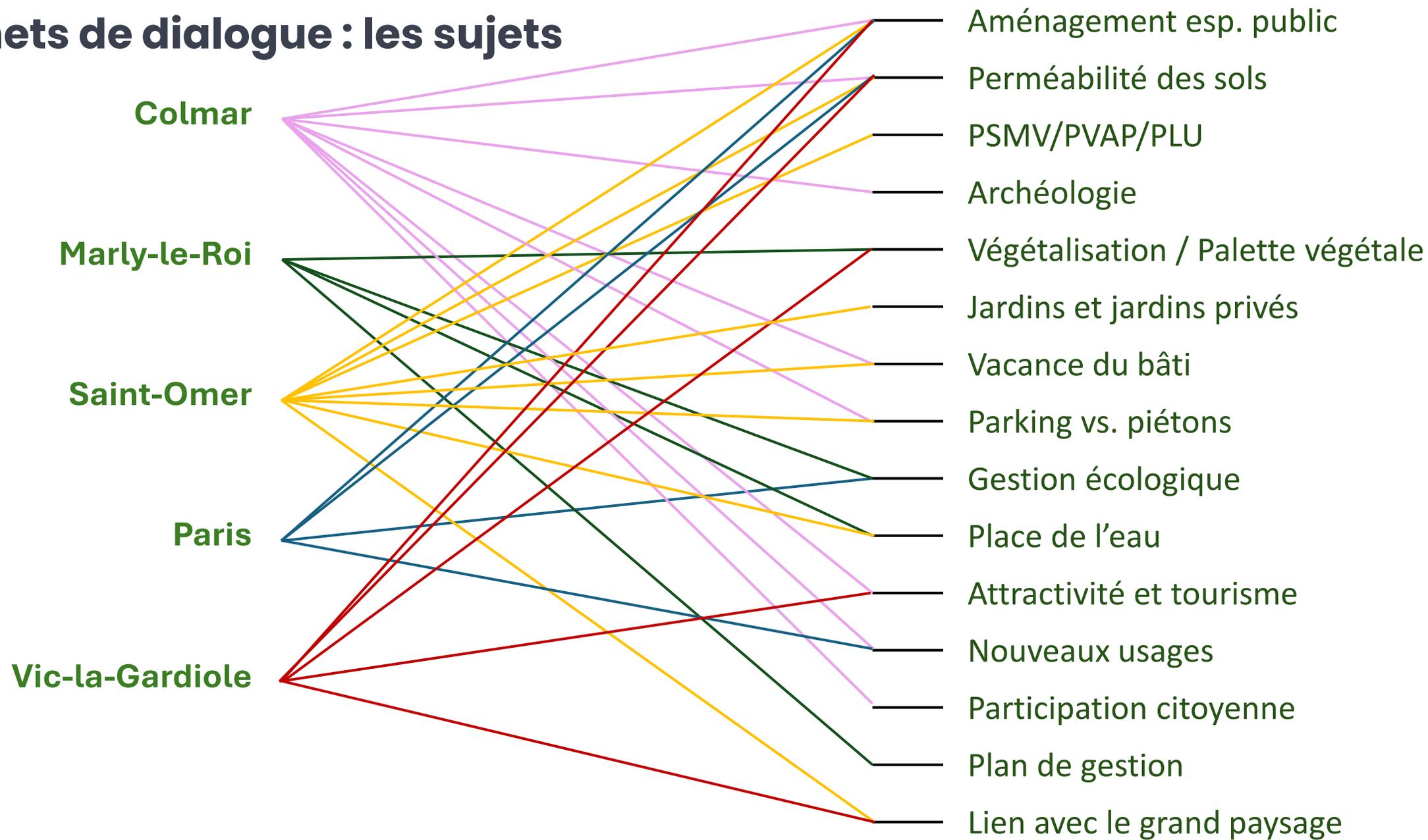


- **Christopher PEIGNART**
- **Christophe THOMAS**
- **Aurélien HUGUET**
- **Gilles BULTEZ**

- **Mirabelle CROIZIER**
- **Antoine QUENARDEL**
- **Gilles CLÉMENT**
- **Benoit de SAINT-MARTIN**
- **Michèle LIVET**

- **Patrimoine**
- **Paysage/écologie**
- **Élus**
- **Urbanisme, vrd...**

Carnets de dialogue : les sujets



Programme d'études ARCHE : 5 carnets de dialogue



Ville de Saint-Omer avec l'ensemble de ses acteurs, © Sandrine Larremans, Plante & Cité

 <p>Christophe Molin Adjoint au maire, délégué à l'éco-citoyenneté, innovation et à la participation citoyenne. Il est également Directeur général de l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer (AUC).</p>	 <p>Antoine Vercruyssen Urbaniste, il est Directeur de Cabinet du maire François Decoster depuis 2020.</p>
 <p>Estelle Flandrin Urbaniste et adjointe à la direction de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), elle est chargée du projet pour l'étude du site Patrimoine Ramarquais (SPR).</p>	 <p>Paul Beaucé Architecte du patrimoine et urbaniste à l'AUC, il est chef de projet pour le label « Ville ou Pays d'arts et d'histoire ». Il conseille également les villes de Saint-Omer et Arras-sur-la-Lys.</p>
 <p>Estelle Ruckebusch Géographe et directrice générale adjointe de l'AUC, elle est chargée de projet pour le programme Action Cœur de Ville de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.</p>	 <p>Florence Tiberghien Paysagiste conceptrice, elle œuvre également en tant que chargée d'études urbanisme, paysages et transitions à l'AUC.</p>
 <p>Philippe Prost Architecte et urbaniste, historien de la fortification, il a remporté le Grand Prix national de l'architecture en 2022 avec son atelier.</p>	 <p>Julie Charrier Architecte du patrimoine à l'Atelier d'Architecture Philippe Prost (AAP), elle est chargée de projet pour le PSMV de Saint-Omer.</p>
 <p>Patricia Perrier Paysagiste conceptrice, fondatrice de l'agence Infolite et paysagiste-conseil de l'Etat, elle fait partie de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Hauts-de-Seine depuis 2022.</p>	 <p>Yann Calazan Ingénieur architecte en hydrologie urbaine et chef de projet chez Urban Water, il est expert de la gestion des risques hydrologiques et hydrodynamiques en milieu urbain.</p>



Les vestiges de l'abbaye Saint-Omer | © Jean-Philippe Tessier, Plante & Cité

La genèse du PSMV

Comment avez-vous été amené à travailler sur le projet de PSMV à Saint-Omer ?

Philippe Prost : Nous sommes arrivés à Saint-Omer avec Julie Charrier par l'entremise de Catherine Madoni (Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais de 2000 à 2020), qui est à la retraite aujourd'hui, et que j'avais rencontrée à l'occasion de la construction de l'anneau de la mémoire à Notre-Dame-de-Lorette. Elle me dit un jour : « Il faudrait que tu viennes à Saint-Omer. Il y a des sites et une équipe d'urbanistes très dynamiques qui veulent faire un PSMV. » Je lui ai répondu : « Tu sais, les études urbaines, j'ai un peu aimé. J'en ai fait à une époque et cela ne déboîte jamais sur rien ! » Ce à quoi elle a répondu : « A Saint-Omer ce n'est pas du tout cela, ils sont vraiment extraordinaires ! »

Christophe Molin : Elle parlait de nous ! Des équipes de la CAPSO et de l'agence d'urbanisme dans laquelle nous travaillons avec Paul, Eugénie et Florence, qui a été conçue en 1974 et qui, très tôt, a élaboré le site inscrit. Cela a créé une culture du patrimoine dans l'agence, et bien entendu, dans la ville.

Philippe Prost : Le secteur sauvegardé de Saint-Omer a été créé par l'arrêté préfectoral du 26 juin 2016, suite à l'avis favorable de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés. Celui-ci est devenu de plein droit un SPR. La candidature de la ville de

Saint-Omer à cette création s'appuie sur une longue tradition de documents d'urbanisme et de démarches de valorisation du patrimoine de la ville telles que le site inscrit (1975) et le label Ville d'art et d'histoire (1997). Le PSMV du SPR est apparu au fil du temps, pour les différents locaux, comme outil d'urbanisme le mieux adapté afin de concilier à la fois le respect de la ville ancienne et de son patrimoine, l'intégration des modes de vie contemporains et la prise en compte des enjeux de la ville du XXI^e siècle. Saint-Omer possède un riche patrimoine bâti, hérité de son rôle historique de centre religieux, commercial et militaire. On y trouve un joyau gothique, la cathédrale Notre-Dame, des hôtels particuliers, des maisons de maître et bâtiments médiévaux, des réseaux de caves médiévales, des vestiges des fortifications et des infrastructures hydrauliques.

« Le PSMV est apparu au fil du temps, pour les décideurs locaux, comme l'outil d'urbanisme le mieux adapté afin de concilier à la fois le respect de la ville ancienne et de son patrimoine, l'intégration des modes de vie contemporains et la prise en compte des enjeux de la ville du XXI^e siècle »
Philippe Prost

Il existe aussi des enjeux à l'extérieur du jardin, notamment dans l'articulation urbaine entre la ville et le jardin public.

Patricia Perrier : La place Paul Painlevé qui jouxte le jardin doit être incorporée au projet qui redonne une autre dignité de ce nom. C'est pour le moment un entre-deux qui rattache pas le jardin et la ville, mais qui est très utile : il y a l'arrêt de bus, les toilettes publiques, le passage souterrain pour accéder au jardin, etc. Or un lieu utile est souvent difficile à convertir !

La proposition que nous avons faite dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PSMV était assez simple : nous proposons d'amener la végétation sur cette place de façon à annoncer le jardin dans la ville. Une antichambre en quelque sorte. L'objectif était aussi d'apaiser la circulation sur le boulevard Vauban pour que l'on accède au jardin par le haut traversant le boulevard et non pas par le souterrain. Aujourd'hui, ce souterrain est très pratique, mais ce n'est pas satisfaisant. Et ce n'est pas ainsi que l'on rentre dans un jardin.



Places souterrain de la place Paul Painlevé | © Sandrine Larremans, Plante & Cité

Nous avons observé que le périmètre du site inscrit intègre une partie des boulevards urbains. Est-ce que cela signifie que ces boulevards sont sortis du périmètre du PSMV ? Pour quelle raison ?

Patricia Perrier : Le boulevard de Strasbourg, qui est la continuité du boulevard Vauban, correspond à la partie haute de l'ancien rempart. Cette continuité, pourtant historique du tour de ville, n'est pas intégrée dans le SPR.

Paul Beaucé : Avant le passage en commission nationale pour lancer la procédure de choix de groupement, il y avait le premier périmètre qui était encore plus simple : les trois places, la rue Carnot et la rue de Dunquerque. Lorsque que nous avons décidé d'intégrer le jardin public, cela a beaucoup élargi ce périmètre. Cette extension importante a probablement participé à bloquer toute forme d'agrandissement supplémentaire. À l'échelle d'autres PSMV, la surface de celui de Saint-Omer était déjà considérable pour une ville de seulement 15 000 habitants.

Patricia Perrier : Il y a peut-être aussi la question des brasseries au niveau du boulevard dans la partie qui a été exclue du PSMV. Tout le monde souhaite garder ces brasseries intra-muros. Parce qu'elles fonctionnent bien. Leur préservation dans le cœur de ville a peut-être participé à exclure les boulevards. Mais on peut toujours faire mieux, le périmètre de PSMV est déjà vraiment très arborescent et satisfaisant.

Paul Beaucé : Il est cependant parfois difficile d'articuler la jonction des espaces contenus dans le PSMV avec, à l'extérieur, ceux contenus dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Patricia Perrier : Lorsqu'un PSMV entre en vigueur, les sites inscrits dans son périmètre disparaissent de fait. C'est la PSMV qui prend le relais. Mais les sites classés subsistent. C'est le cas d'une partie du quai des Salines et d'un petit périmètre à proximité du jardin public. Deux secteurs classés depuis les années 1930.

Trois places et deux jardins

Trois places du centre-ville ont été aménagées par la paysagiste Jacqueline Osty. La voiture est encore très présente sur la place Victor Hugo et sur la place du Maréchal Foch. Cela fait-il partie du programme initial ? Quel est le lien entre ces projets et le PSMV ?



Place Victor-Hugo, avenue des piétons | © Sandrine Larremans, Plante & Cité



Place Pierre Bonhomme, avenue Oxy et sacroïle | © Jean-Philippe Tessier, Plante & Cité



Quai de la place du Maréchal Foch, avenue Oxy et sacroïle | © Sandrine Larremans, Plante & Cité

Christophe Molin : Toute la question des mobilités à Saint-Omer est une question d'équilibre. Mais nous avons conscience que l'espace dédié à la voiture va se réduire avec le temps. La place Victor Hugo est donc réversible. Aujourd'hui, vous y observez des voitures garées, mais nous y avons balisé de près de 50 % la place du stationnement. L'aménagement est fait de manière à se modifier : la place peut accueillir le marché et le festival de Jazz. Si la présence de la voiture venait à évoluer encore plus radicalement dans la société, on serait prêt. Le premier projet que l'on a mené avec le maire a été celui des trois places, que nous avons travaillé à l'échelle du paysage urbain avec la paysagiste Jacqueline Osty, les commerçants, les élus et avec l'ABF. Les deux autres places sont la place Pierre Bonhomme et l'immense place du Maréchal Foch qui joue le rôle de parvis devant le théâtre du Moulin à café.

« Si la présence de la voiture venait à évoluer encore plus radicalement dans la société, on serait prêt »
Christophe Molin

Pouvez-vous nous parler de la place du Maréchal Foch et des enjeux de végétalisation ?

Antoine Vercruyssen : Pour cette place, un diagnostic archéologique a été réalisé. Nous nous sommes rendus à la conclusion : le sous-sol est très riche et par conséquent, des fouilles étaient nécessaires pour procéder à la réalisation complète du projet. Elles auraient retardé le chantier d'à minima 18 mois, avec une facture pour la ville de Saint-Omer de près de 3 millions d'euros. Ce n'était pas absorbable par le budget municipal.

Christophe Molin : En travaillant à cette échelle, nous avons cherché à équilibrer ces espaces à dominante minérale en recherchant de la nature ailleurs : le square Céline Roye (seule femme à avoir été maire à Saint-Omer) près de la gare et le jardin de l'ancien cloître au nord de la cathédrale Notre-Dame, lorsque j'ai été élu en 2020. Il existait un service espace vert qui n'est pas un service parcs et jardins. Nous avons quasiment tout oublié qu'il n'y avait pas que le jardin public à Saint-Omer, mais plein d'autres dans la ville. Avec le maire, nous avons souhaité nous occuper de l'ensemble d'environ 400.

Christophe Molin : Pour le square Céline Roye, il y avait des clôtures qui faisaient le tour du square et une allée sur laquelle il y avait plus de flagstones d'eau et de déjections canines que de visiteurs. Nous sommes dans un quartier relevant du programme ANRU (Agence Nationale de la Renovation Urbaine). Lorsqu'on demande aux habitants ce dont ils rêvent dans l'espace public, ils nous parlent d'aire de jeux, d'espaces de rencontre, etc.



Détails d'éléments de maçonnerie présents dans la ville | © Jean-Philippe Tessier, Plante & Cité

➤ **A venir : un atelier interprofessionnel consacré aux arbres, un guide en fin d'année 2025/début 2026 et une journée technique en 2026**

Programme d'études Murmure : Un guide pratique + Un webinaire + Un questionnaire d'auto-diagnostic

➤ [Accéder aux ressources : ici](#)



Plante&Cité
ingénierie de la nature en ville

Favoriser et connaître la biodiversité des murs

Guide pratique

SOUTIEN FINANCIER



La gestion du lierre et des autres ligneux

La présence de ligneux, notamment du lierre, peut être problématique, mais pas systématiquement. Des travaux de recherche ont été menés sur ce sujet spécifique de la présence du lierre sur les murs (Coombes et al., 2018). Les recommandations qui en sont issues sont partagées dans cette fiche.

Le même risque s'applique aux troncs et tiges qui prennent de l'envergure avec le temps. Par ailleurs ils peuvent déstabiliser un mur à cause de leur poids (Mishra 1995, Lisai 2003). C'est donc lorsqu'un ligneux prend racine dans un joint du mur qu'il peut potentiellement faire le plus de dégâts (Coombes 2018) et le laisser se développer est un risque pour sa stabilité à long terme.

Cependant il existe de nombreux murs parfaitement stables qui cohabitent avec des arbres et il peut être décidé de prendre ce risque pour des raisons d'esthétique, d'ombrage, d'écologie ou d'attachement des habitants (voir l'exemple du chêne de Cheillé ci-dessous).

Conservier ou enlever : les paramètres pour faire son choix

- **L'AMBIGUÏTÉ DU CAS DES LIGNEUX ET DU LIERRE**
Ligneux et lierre ne sont pas capables de casser une pierre ou un mortier en bon état. Si une plante s'installe, cela signifie qu'une fente était déjà présente (Mishra 1995). Les ligneux ont des racines puissantes qui sont cependant en mesure de remplir un joint et d'y exercer une pression qui pourrait déchausser des pierres et abîmer un mur.

Des exemples de bonne cohabitation de murs avec des arbres

Voici trois exemples où les ligneux poussent directement dans des murs (deux ci-dessous et un page suivante). Pourtant bien développés, ces arbres ne semblent pas porter d'atteinte notable à l'intégrité structurelle de ces murs.



1 - Un figuier (*Ficus carica*) sur le mur d'une terrasse dans les jardins du Domaine du Royat à Royat en Cantal (84). I © Sandrine LABROUSSE



2 - Un chêne (*Quercus petraea*) à Cheillé (07). Il a pris racine dans l'église Saint-Didier de Cheillé (17). D'après les reports de l'association ARBRES qui lui ont remis le label « arbre remarquable de France » en 2017, sa hauteur est estimée à 15 m et son âge à 300 ans. Pourtant, aucune trace des racines à l'intérieur de l'église. Il fait partie intégrante du village et d'après un article de presse qui lui est consacré ses habitants l'ont vigileusement défendu quand l'idée de l'arracher a été émise. I © Denis G. B.

Favoriser et connaître la biodiversité des murs | OUISE PRATOLE | 43

Dans le cas d'un mur de soutènement

Les ligneux qui poussent sur le talus qui le surplombe n'ont généralement pas d'impact sur sa stabilité. En effet, un arbre a peu intérêt à poursuivre la croissance de ses racines dans un mur et la construction massive des murs de soutènement lui essaieraient tout de même de s'y frayer un chemin. De la même manière, lorsque les arbres, arbustes ou le lierre sont enracinés au pied du mur, ils ne posent en règle générale aucun problème non plus, car ils vont avoir tendance à développer leurs racines dans le sens opposé.

En prenant de l'envergure, ils pourraient cependant exercer une pression contre le mur. Une surveillance est donc nécessaire, en particulier si le mur présente des fondations de mauvaise qualité, voire inexistantes, ou si une humidité et des nutriments sous le mur peuvent motiver les ligneux à développer leurs racines dans cette direction. Dans ce cas en effet, les racines d'un ligneux peuvent potentiellement exercer une pression sous le mur et le fragiliser. Par ailleurs, dans le cas d'un sol sous-jacent argileux, le dessèchement du sol par les racines peut également mener à une déstabilisation de l'ensemble (Mishra, 1995).

Un exemple de solution trouvée pour faire cohabiter un mur et un chêne

Le chêne présent sur un talus bordant la voie publique a provoqué l'effondrement d'une partie du mur de pierres maçonnées privé riverain.

Suite à la réclamation du propriétaire du mur, Nantes métropole a engagé une négociation basée sur le principe de la conservation de l'arbre. Un accord a été trouvé avec le propriétaire privé à propos de la répartition de la prise en charge des travaux.

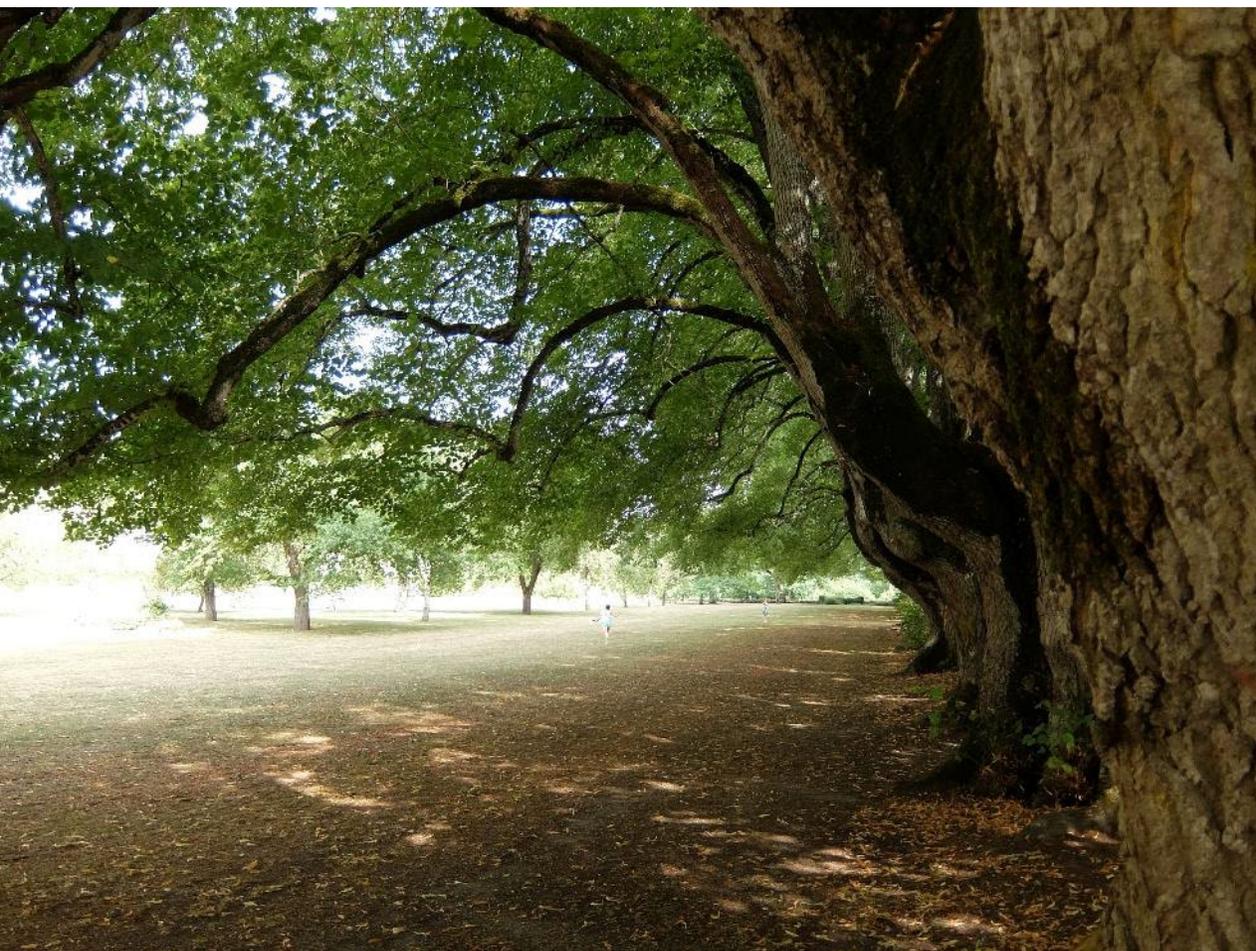
L'une des difficultés a été de trouver un maçon d'accord pour rebâtir le mur avec en partie basse, une petite arche permettant au tronc et aux racines de pousser sans exercer de pressions sur le mur.

Cet accord a fait l'objet d'un protocole transactionnel, document contractuel établi entre le propriétaire et la collectivité.



La cohabitation d'un chêne et d'un mur de pierres maçonnées à Nantes (44). I © François FREYET, ville de Nantes (44)

Favoriser et connaître la biodiversité des murs | OUISE PRATOLE



L'allée de tilleuls de l'Abbaye de Noirlac (18) et les jardins sont classés monument historique depuis 1862 / © Sandrine LARRAMENDY

L'Abbaye de Noirlac (18) est classé monument historique depuis 1860 / © Juliette Dupré



© Henri Gadeau de Keryville - 1930

Cimetière de Gouy (76) en 1930. L'herbe est présente dans les allées et dans les espaces inter-tombes. L'if sera classé en 1932 au titre des sites classés.



© Damien LEVILLAIN - 2011

Cimetière de Gouy (76) en 2011. L'herbe dans les allées et les espaces inter-tombes a été remplacée par des gravillons. L'if, classé depuis 1932 au titre des sites classés, est toujours présent.



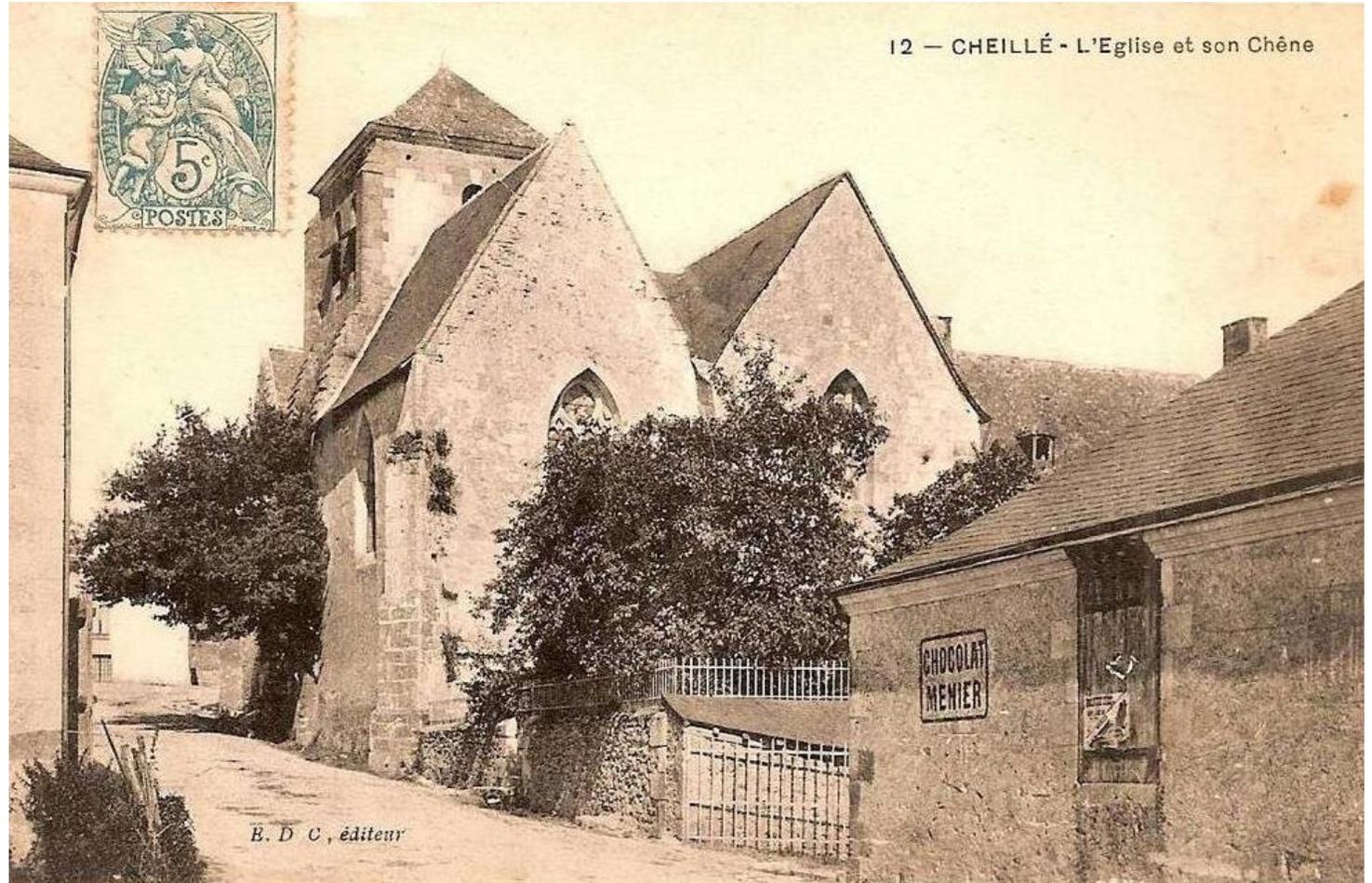
Fruitiers palissés visibles sur le détail d'une gravure à Chartres (28) en 1858.



Un exemple de poirier palissé sur une façade du nord de la France à Recques-sur-Hem (59).
Variété 'Beurré Giffard'. / © François MOULIN



Le chêne de l'Eglise de Cheillé (37), classé arbre remarquable en 2017 (15 m de hauteur et âge estimé à 300 ans) / © Debis G B



Carte postale début du XX^{ème} siècle du chêne de l'église de Cheillé (37) / © B D C, éditeur



La cohabitation d'un chêne et d'un mur de pierre maçonnées à Nantes (44)/ © François FREYTET, Ville de Nantes



Un platane soulève le sol en pavés aux abords d'une église dans le centre hoistorique de Genève (Suisse) / © Sandrine LARRAMENDY



Place Stanislas, Nancy / ©Agence Pierre-Yves CAILLAULT



Canal du Midi / ©Pascal Guyot, AFP

**Espèces
protégées**



Projet de restauration des Folies Siffait (44) © Département de Loire-Atlantique



Projet de restauration du château de Saint-Aubin-du-Cormier (35) © Servive ENS du département de l'Ille-et-Vilaine

#EXEMPLE 1 / Carnets de dialogue : aménagement de la place de la Cathédrale à Colmar



Parvis de la cathédrale de Colmar dédiés au stationnement, avant travaux / © Ville de Colmar

Ancienne photographie aérienne du début du 20^{ème} siècle © Ville de Colmar

#EXEMPLE 1 / Carnets de dialogue : aménagement de la place de la Cathédrale à Colmar



Parvis de la cathédrale de Colmar dédiés au stationnement, avant travaux / © Ville de Colmar

Simulation aérienne du projet retenu © Ville de Colmar

#EXEMPLE 1 / Carnets de dialogue : aménagement de la place de la Cathédrale à Colmar



Création d'un parvis jardin et piétonnisation. MOE interne Ville de Colmar. / © Sandrine LARRAMENDY et Jean-Philippe TEYSSIER

#EXEMPLE 1 / Carnets de dialogue : aménagement de la place de la Cathédrale à Colmar



Fouilles archéologiques du côté sud de la place de la cathédrale (mai 2022).
Décapage mécanique et repérage des sépultures / © INRAP B. DOTTORI



Le choix de ne pas mener de chantier de fouilles archéologiques pour le projet de rénovation de la place Foch à Saint-Omer (62). Conception : Jacqueline OSTY © Sandrine LARRAMENDY

#EXEMPLE 2/ Carnets de dialogue : PSMV de Saint Omer



#EXEMPLE 2/ l'importance de la pleine terre : PSMV de Saint Omer

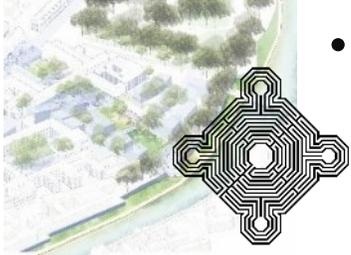


PSMV du SPR de Saint-Omer - **Plan polychrome** @ Atelier d'architecture Philippe PROST et Patricia PERRIER paysagiste



Préservation et redécouverte de la pleine terre @ Atelier d'architecture Philippe PROST et Patricia PERRIER paysagiste

Premiers enseignements du programme d'études ARCHE



- **Impliquer (vraiment) les instances patrimoniales** (ABF, DRAC, etc.) dès les premières phases du projet d'aménagement ou de planification, et organiser des réunions régulières avec elles. **Prendre le temps du dialogue.**



- **Commander des diagnostics environnementaux** (faune, flore etc.) **et des études historiques** approfondies (analyse des archives, cartographie) afin d'enrichir le projet.



- **Constituer des équipes pluridisciplinaires** afin de favoriser une collaboration interdisciplinaire et de surmonter l'esprit de clocher et les cloisonnements professionnels (silo).

Premiers enseignements du programme d'études ARCHE



- **Commander des diagnostics environnementaux** (faune, flore etc.) **et des études historiques** approfondies (analyse des archives, cartographie) afin d'enrichir le projet.



- **Faire des projets « sur-mesure »** - **Ne pas négliger l'enjeu de gestion** (pas que celui de la conception)



- **Mettre l'utilisateur au cœur des enjeux, le patrimoine est un espace vécu** : allier préservation et redynamisation du patrimoine en se basant sur le réaménagement des espaces publics mais aussi réhabilitation des façades et des logements, relance de l'activité commerciale, équilibre voiture, piétons...

Questions sur l'intervention



Webinaire : Patrimoine arboré, patrimoine bâti, faut-il choisir ?

Intervenants :

- **Sandrine LARRAMENDY**
Chargée de mission « Approches intégrées Végétal-Paysage-Urbanisme »

Mahmoud ISMAÏL

Architecte et urbaniste de l'Etat en chef / Architecte des Bâtiments de France

- **Christine MUNOZ**
Paysagiste urbaniste / Paysagiste-conseil de l'Etat

Animation : Agnès HENNEQUIN

Plante&Cité
Ingénierie de la nature en ville


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

atelier
sites

Patrimoine arboré, patrimoine bâti, faut-il choisir ?

[Cycle sur l'arbre : webinaire n° 4/4]

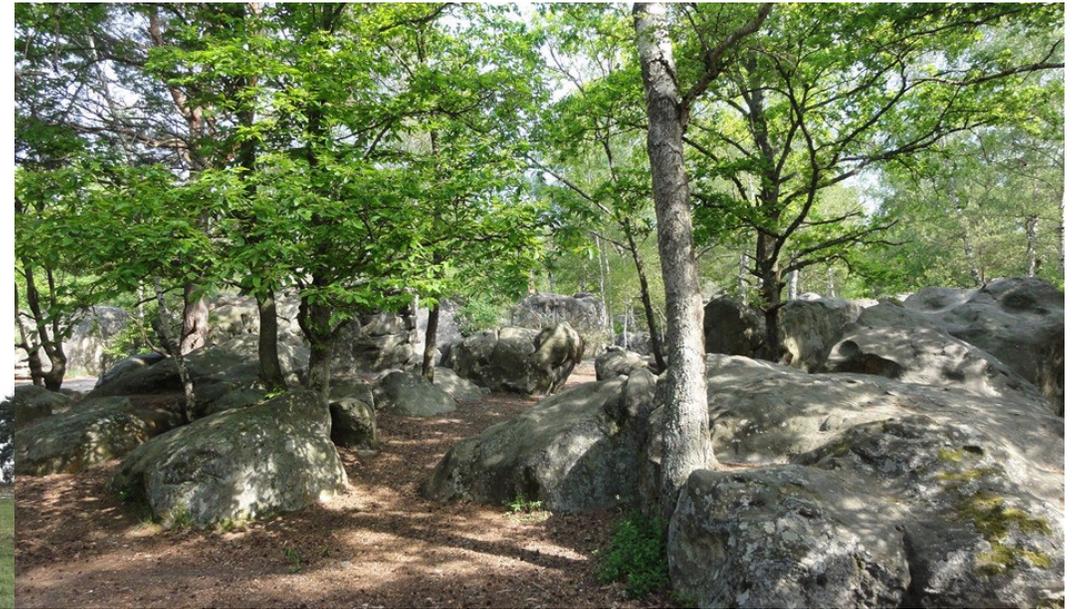
Mardi 13 mai 2025

Mahmoud ISMAIL – Architecte et Urbaniste en chef de l'État

Architecte des Bâtiments de France – Chef de service

DRAC Ile-de-France - UNITÉ DÉPARTEMENTALE

DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'ESSONNE (91)

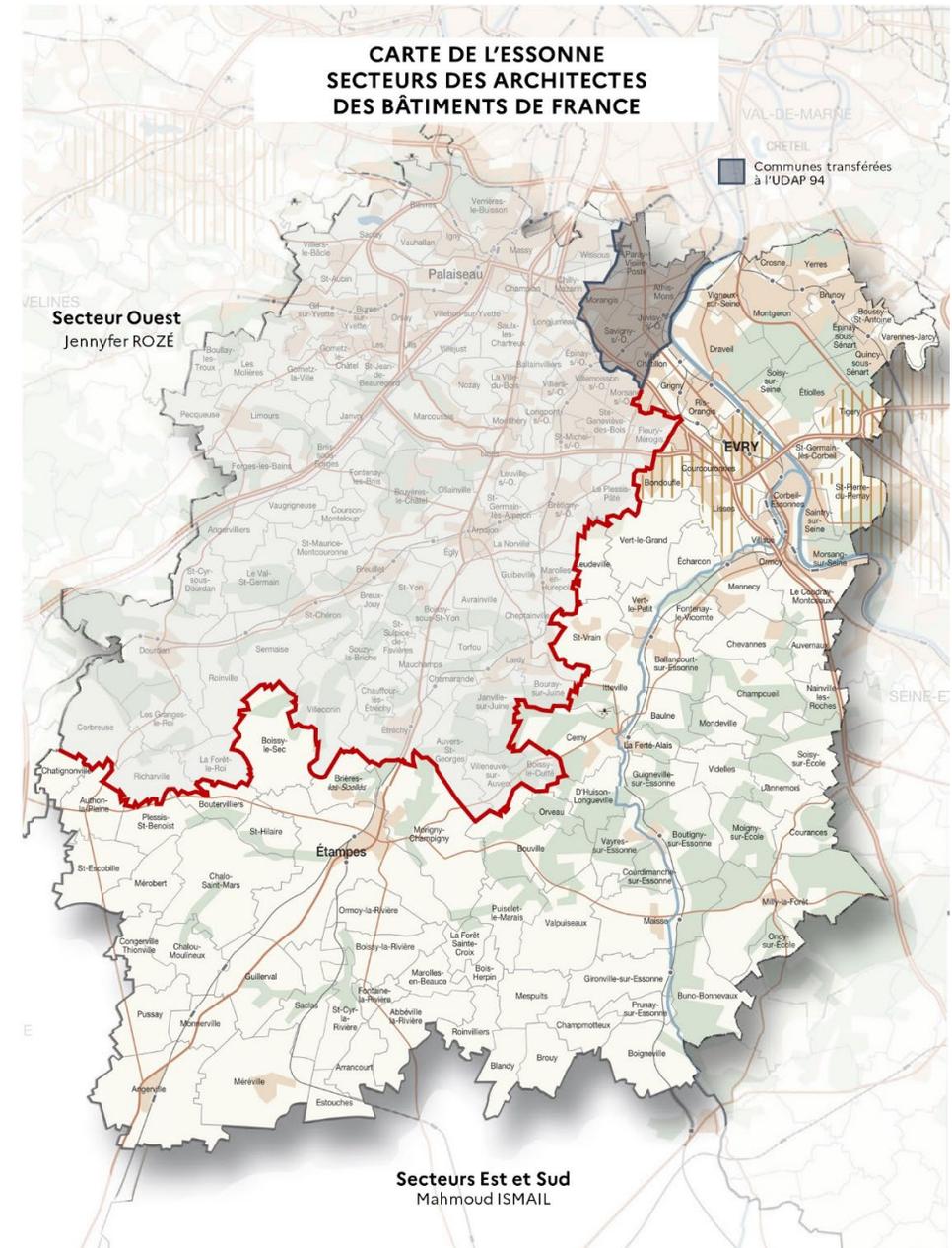




missions, projets, enjeux

Équipe et contexte

- Équipe composée de huit agents :
 - Deux ABF
 - Quatre techniciens des Bâtiments de France
 - Deux administratives
- Deux secteurs avec cinq EPCI dans chacun
- Partie nord très urbanisée, une bande centrale en périurbain et un sud majoritairement rural
- Environ 7000 dossiers traités par an, quatrième position parmi les 8 UDAP en Île-de-France



Missions

Préservation et mise en valeur des espaces protégés (83% du temps de travail)

- Abords MH (20 000 ha), 9 Sites patrimoniaux remarquables
- Sites (code de l'environnement) 41 sites inscrits (24 903 ha), 38 sites classés (14 312 ha) (20% de la surface du département, *mission partiellement conjointe avec la DRIEAT*)

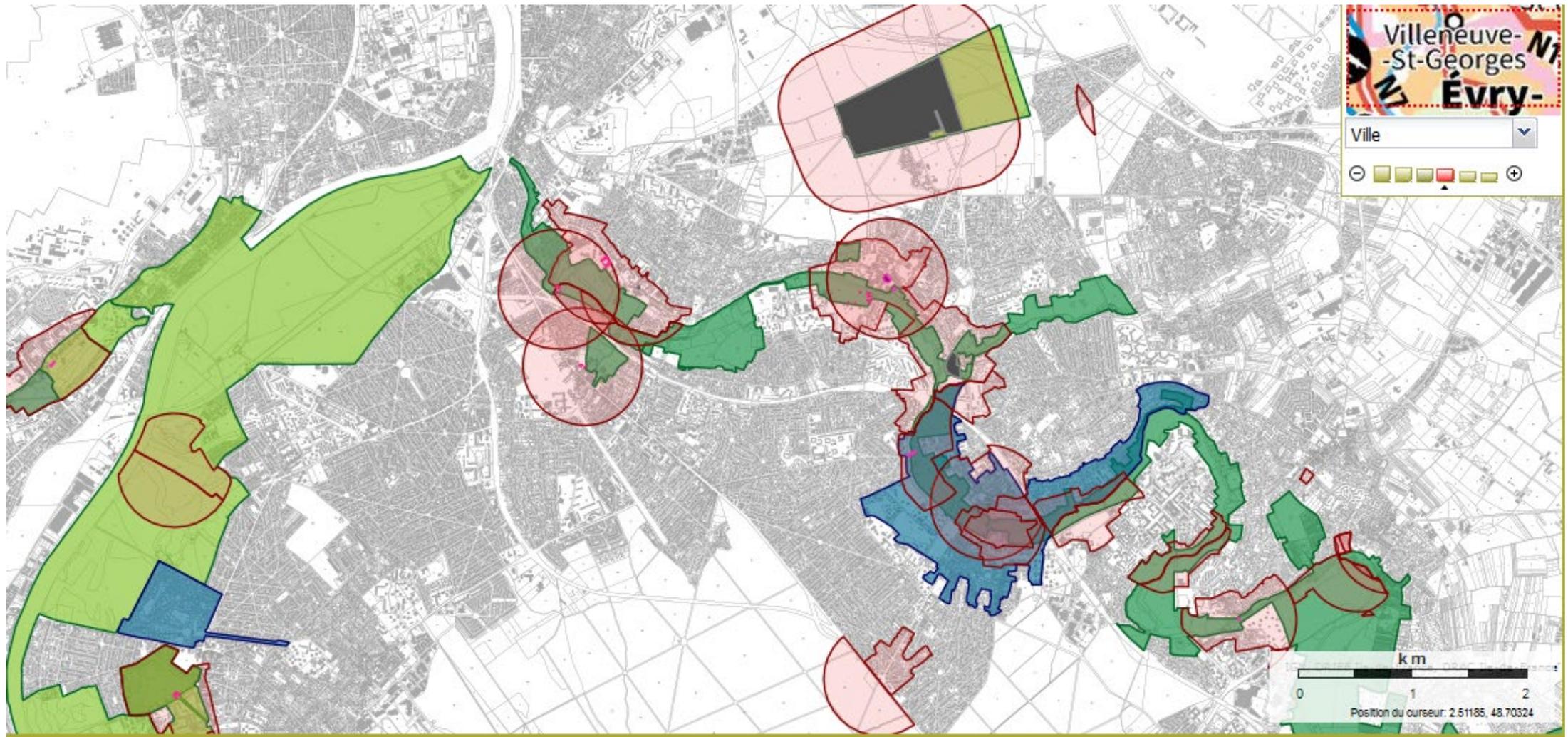
Contrôle scientifique et technique sur le patrimoine monumental (12% du temps de travail)

- Monuments protégés (*mission conjointe avec la CRMH*) : 275 monuments historiques (186 inscrits, 75 classés, 14 mixtes) dont 2 monuments Etat.
- Patrimoine protégé par label : « Architecture contemporaine remarquable » & « Fondation du Patrimoine ».

Promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité (5% du temps de travail)

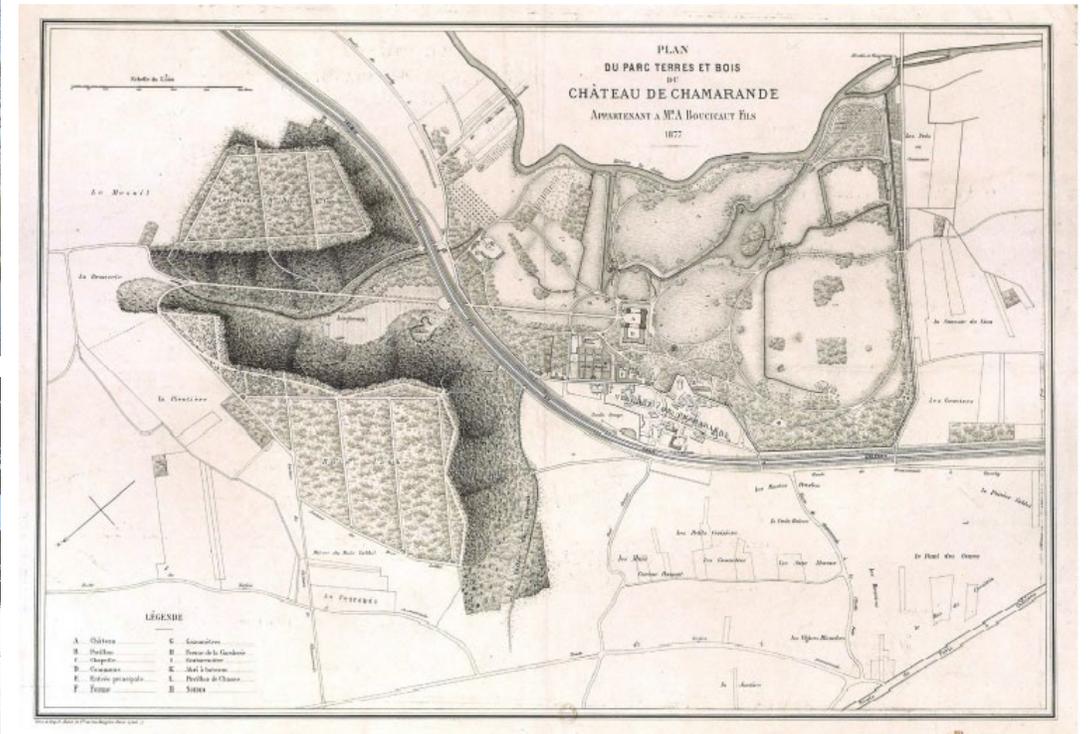
- Les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, RLP, etc.), les grands projets (GPE, Tram, etc.).
- Plan de relance / transition énergétique : les bâtiments de l'Etat (Cité administrative, DDFIP 91)

Les espaces protégés

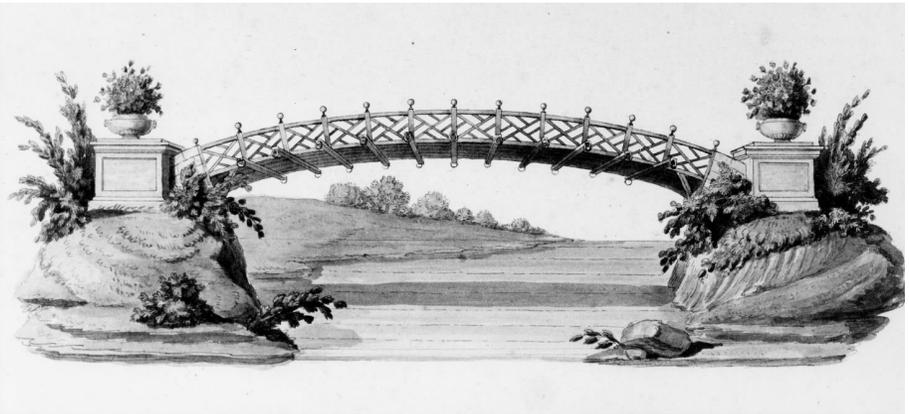


<http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Domaine départemental de Chamarande



Domaine départemental de Méréville



Programme « Action cœur de ville »

5 villes dont 1 Site patrimonial remarquable

- **ARPAJON**
- **CORBEIL-ESSONNES**
- **EVRY-COURCOURONNES**
- **ETAMPES (SPR)**
- **SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**



Programme « Petites villes de demain »

8 projets retenus sur 10 communes dont 3 Sites patrimoniaux remarquables

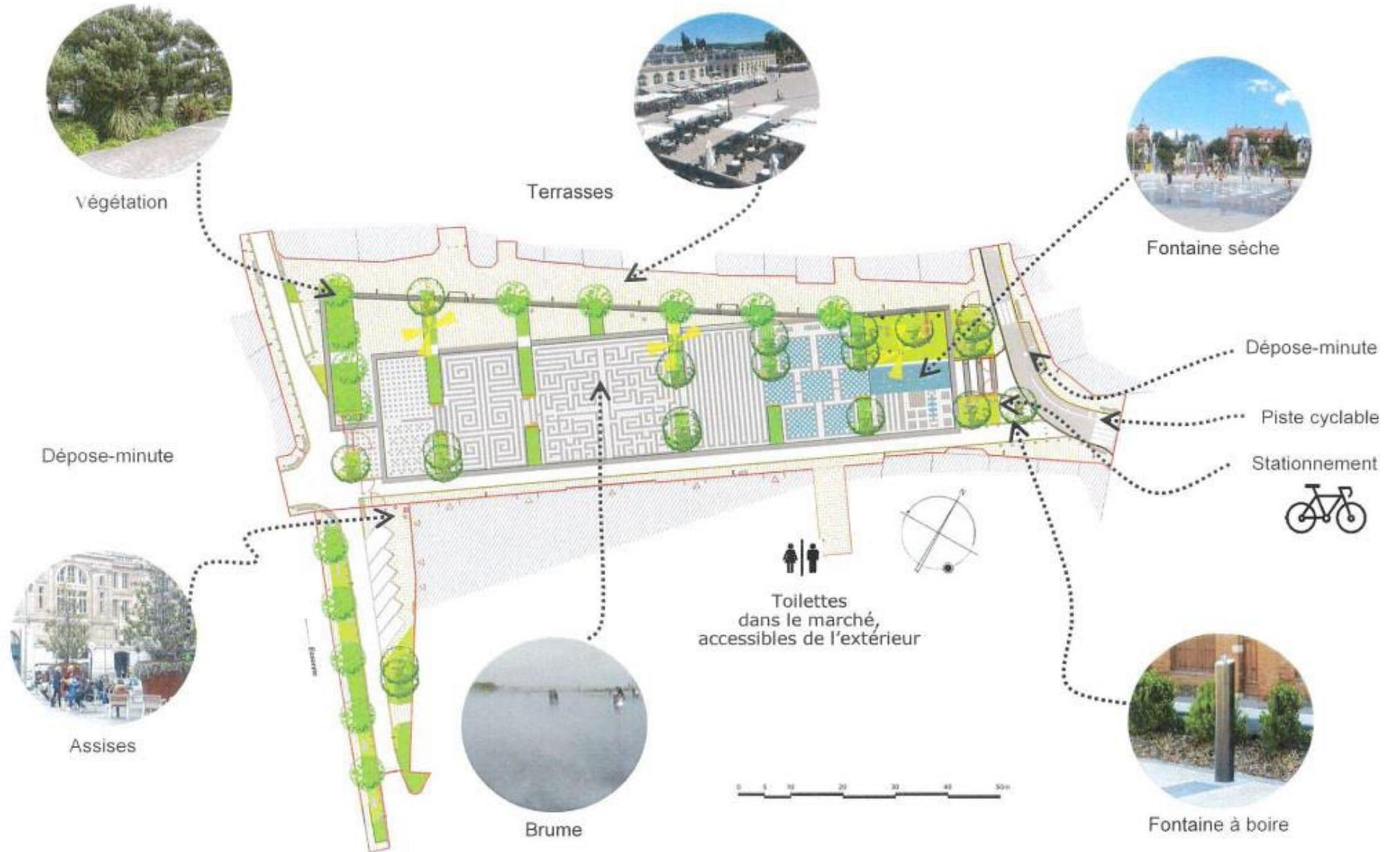
- **ANGERVILLE**
- **BALLANCOURT-SUR-ESSONNE**
- **BRIIS-SOUS-FORGES + LIMOURS**
- **BREUILLET**
- **DOURDAN (SPR)**
- **ETRECHY (SPR)**
- **LA FERTÉ-ALAIS**
- **MAISSE + MILLY-LA-FORÊT (SPR)**



Cas pratiques (1) – Place du Comte Haymon, Corbeil-Essonnes

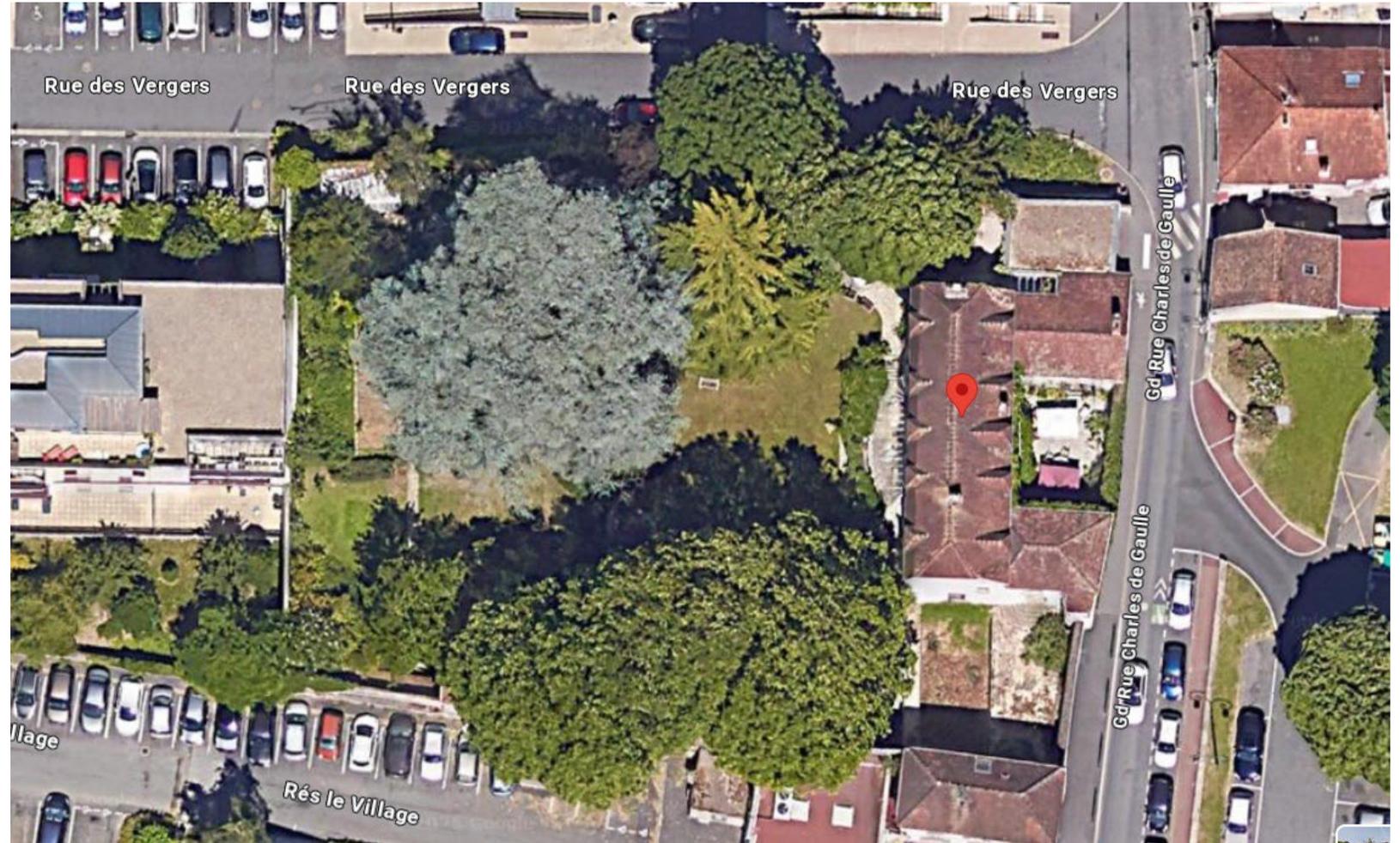


Cas pratiques (1) – Place du Comte Haymon, Corbeil-Essonnes



Cas pratiques (2) – 84, Grande rue Charles de Gaulle, Saintry-sur-Seine

- Accord de principe donné par mon prédécesseur
- Parcelle très arborée avec deux cèdres de l'Atlas (diam. 135cm et 65cm, haut. 25m et 20m)
- Premier projet de 57 logements abattant tous les arbres
- Exigence d'une étude phytosanitaire



Cas pratiques (2) – 84, Grande rue Charles de Gaulle, Saintry-sur-Seine



PLAN DE REPERAGE



PC7.1



PC7.2



PC7.3

Cas pratiques (2) – 84, Grande rue Charles de Gaulle, Saintry-sur-Seine

- Premier projet de 57 logements abattant les deux arbres et plus
- L'étude phytosanitaire a prouvé que les arbres sont en bonne santé malgré les dits de la propriétaire
- Proposition de déménager les deux cèdres sans garantie de vie
- Projet refusé par moi et refus confirmé par M. le Maire

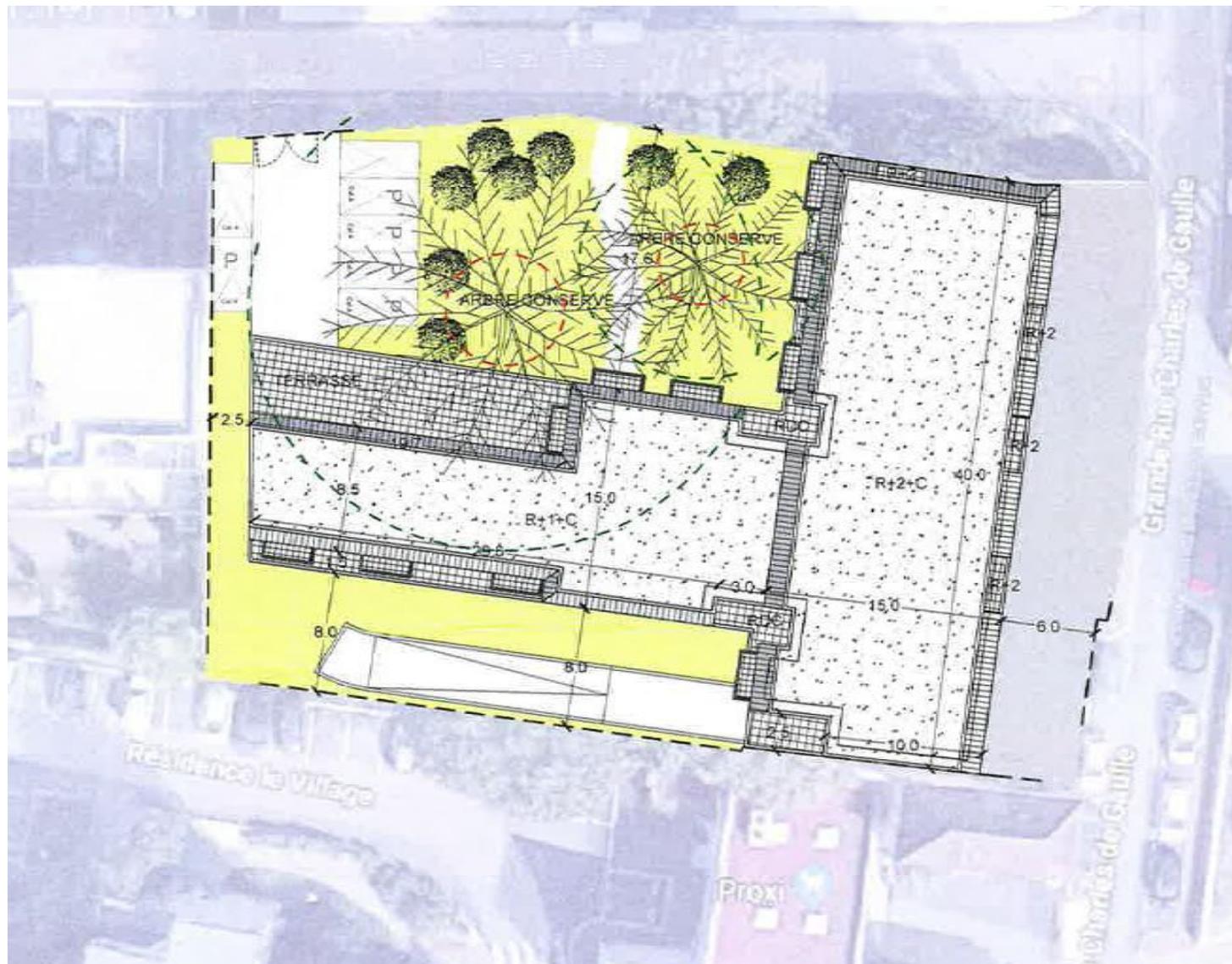


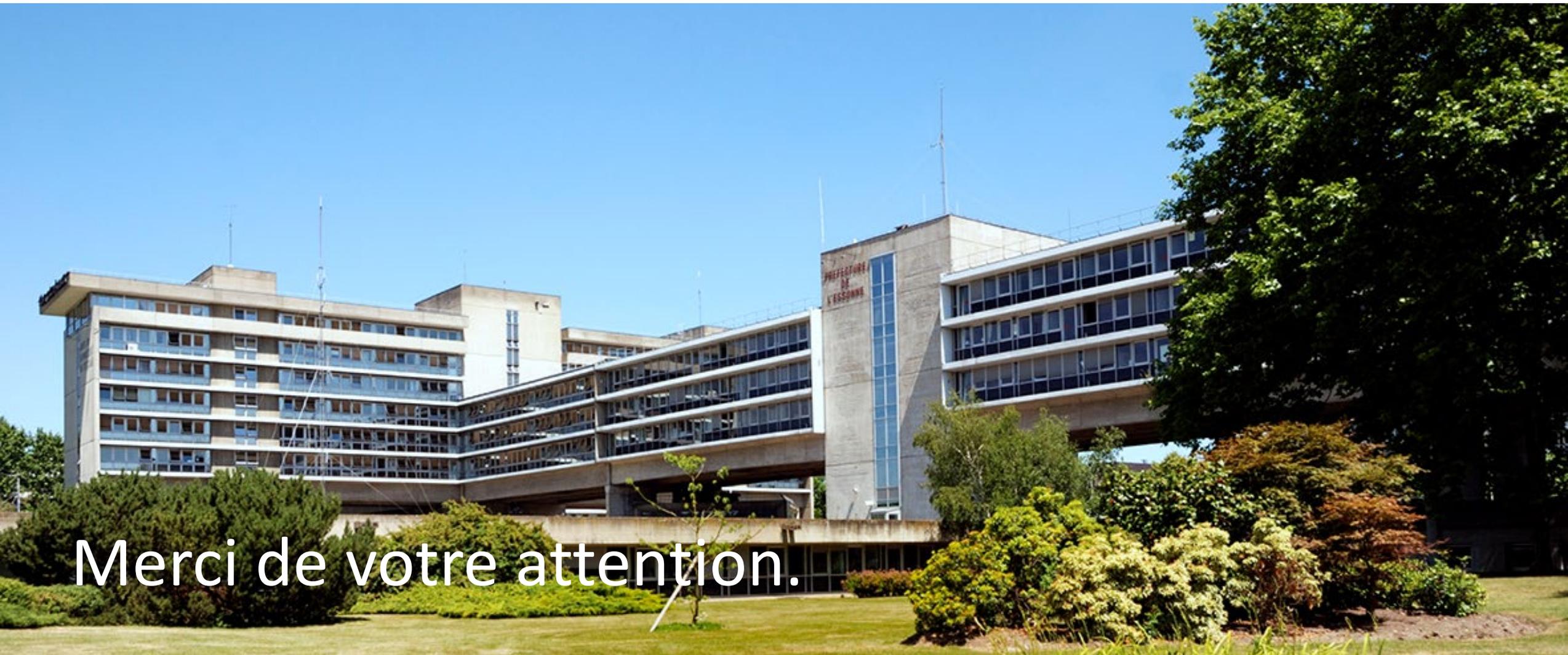
Cas pratiques (2) – 84, Grande rue Charles de Gaulle, Saintry-sur-Seine



Cas pratiques (2) – 84, Grande rue Charles de Gaulle, Saintry-sur-Seine

- Deuxième projet conservant les deux cèdres et sacrifiant les trois platanes d'état sanitaire moyen
- L'étude phytosanitaire précisant la plaque d'ancrage, le socle nourricier et les mesures de protection pour chaque arbre





Merci de votre attention.

Questions sur l'intervention



Webinaire : Patrimoine arboré, patrimoine bâti, faut-il choisir ?

Intervenants :

- **Sandrine LARRAMENDY**
Chargée de mission « Approches intégrées Végétal-Paysage-Urbanisme »
- **Mahmoud ISMAÏL**
Architecte et urbaniste de l'Etat en chef / Architecte des Bâtiments de France

Christine MUNOZ
Paysagiste urbaniste / Paysagiste-conseil de l'Etat

Animation : Agnès HENNEQUIN

Plante&Cité
Ingénierie de la nature en ville


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

atelier
sites

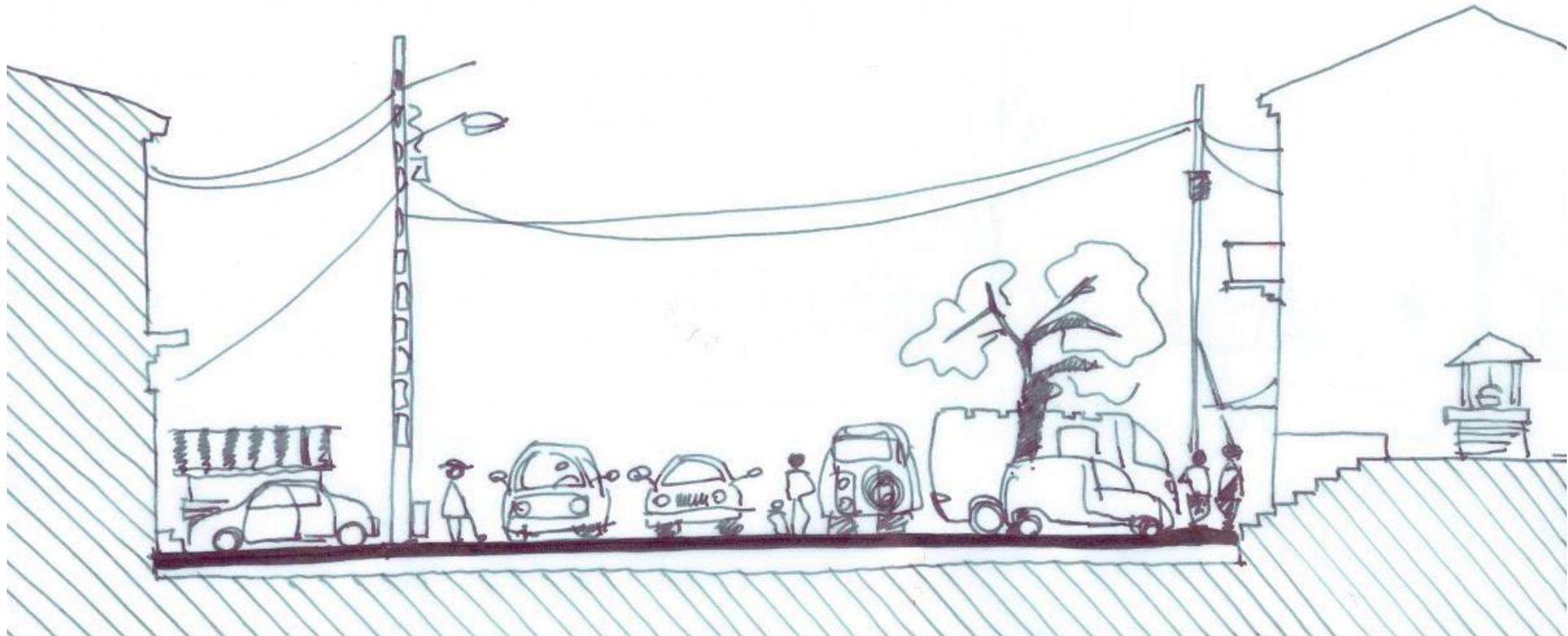


PATRIMOINE ARBORE
PATRIMOINE BATI

FAUT-IL CHOISIR ?

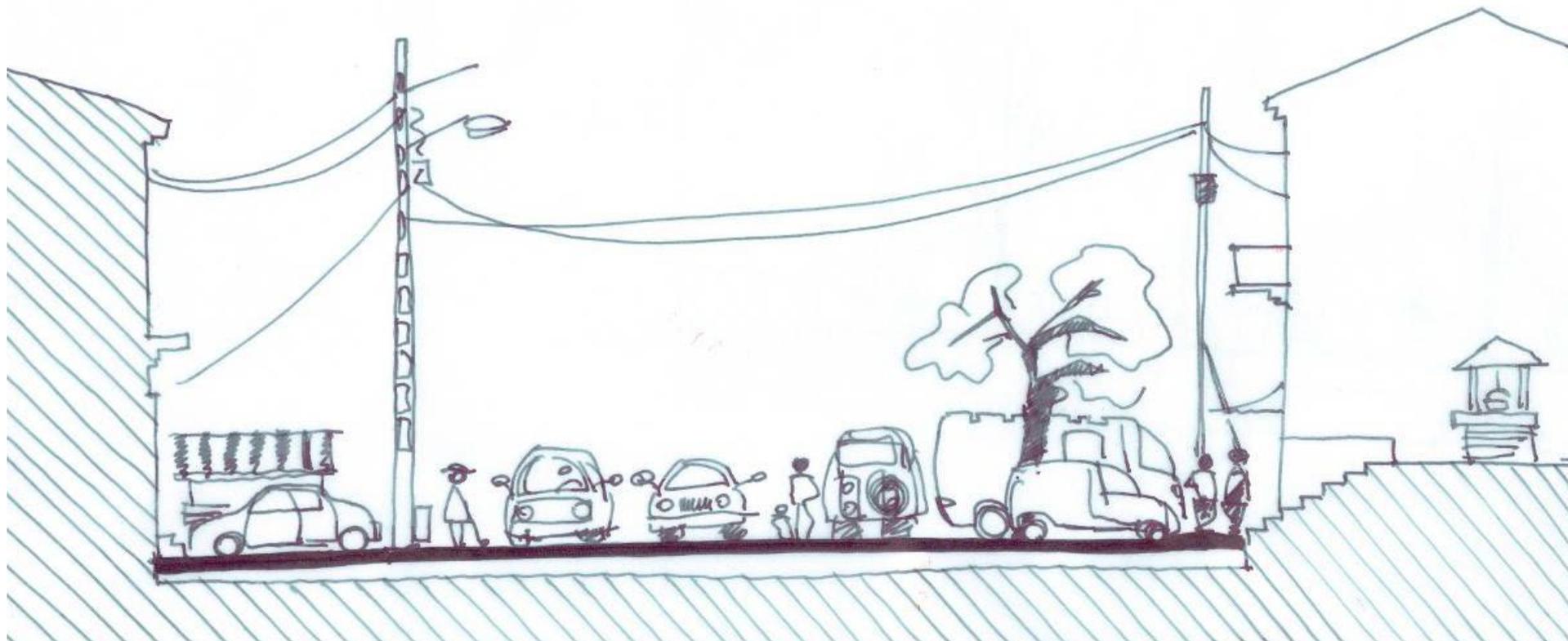
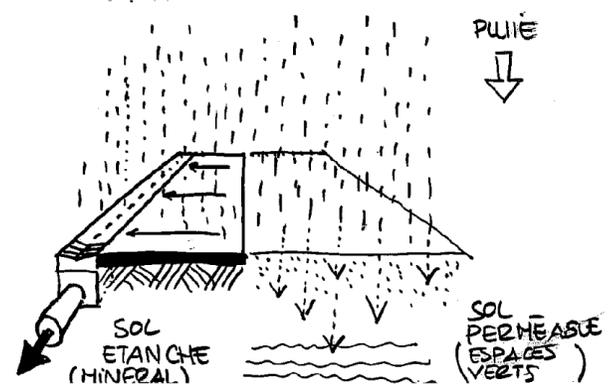
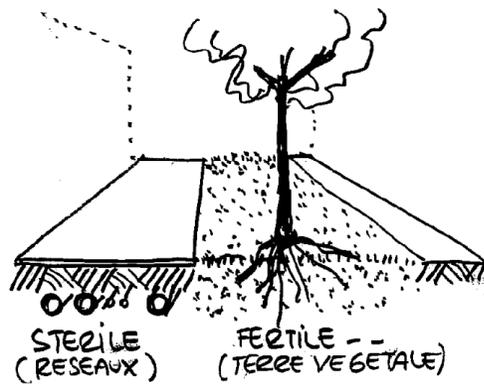
Des espaces publics dégradés

*Stationnement,
Réseaux,
Végétation meurtrie,
Pas de prise en compte du patrimoine*



Des espaces publics dégradés :

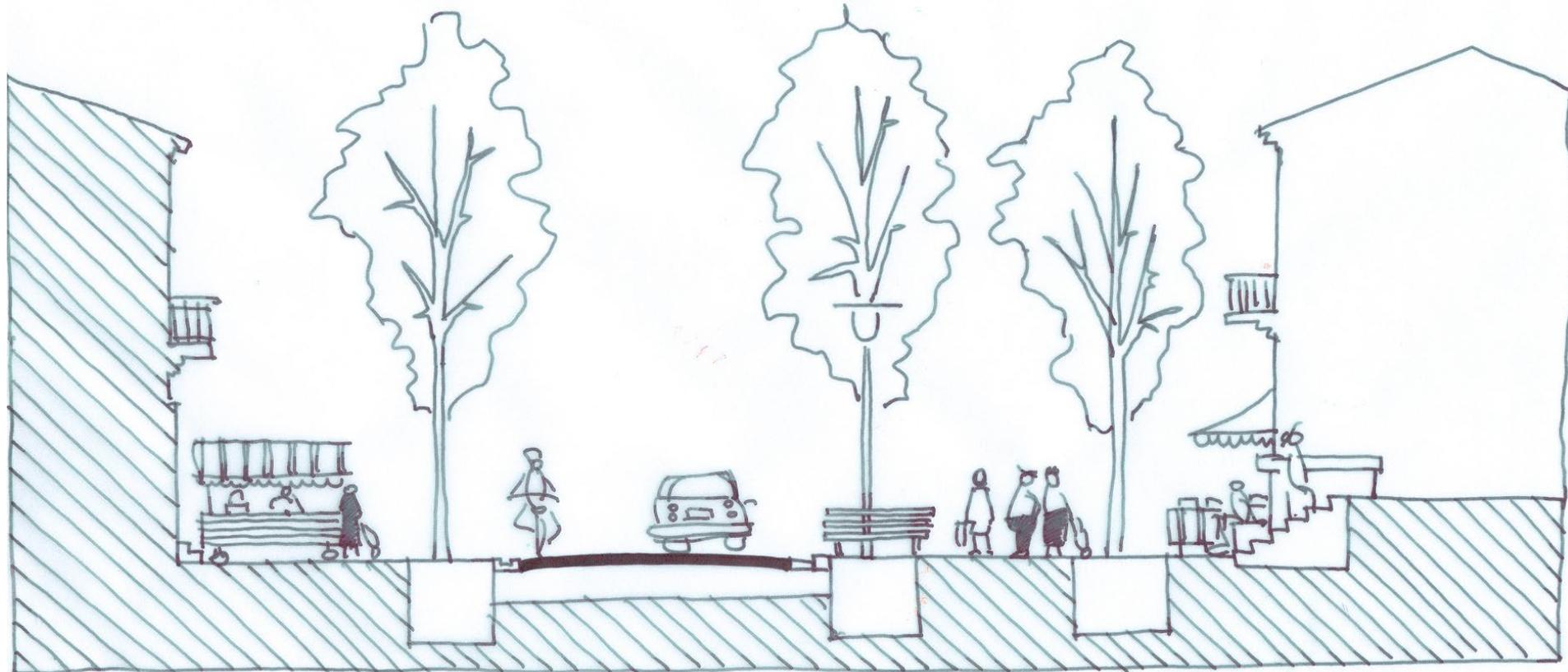
Imperméabilité totale



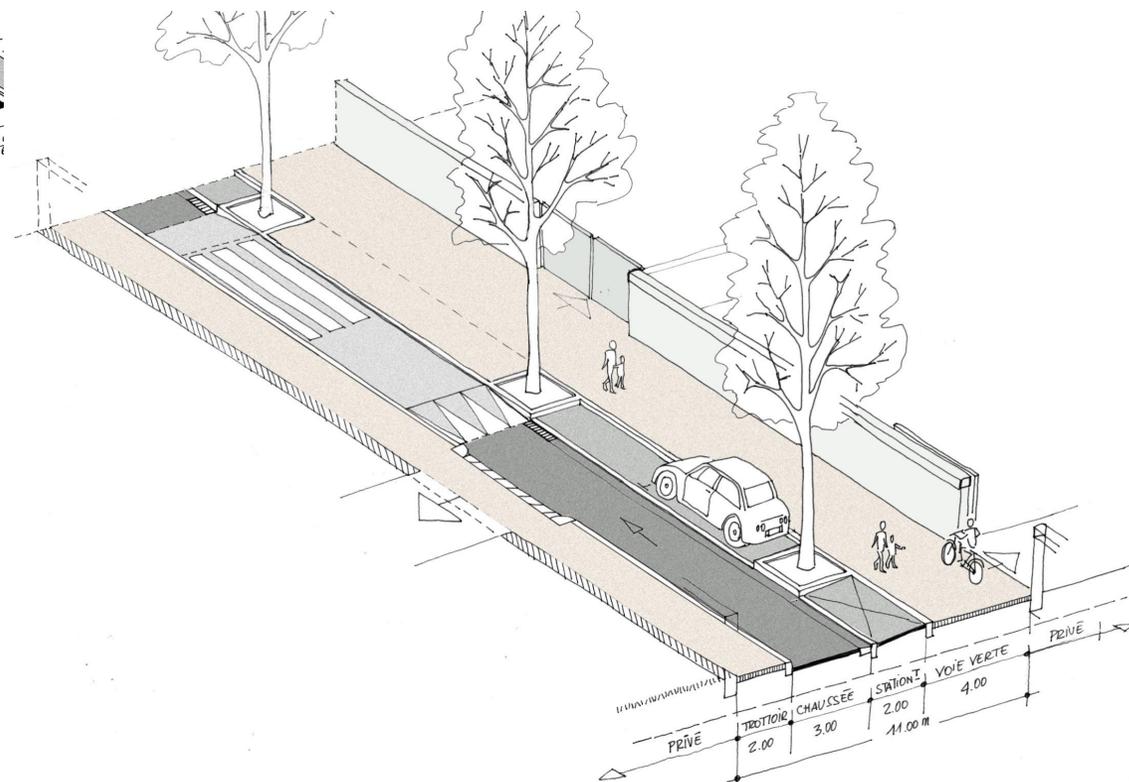
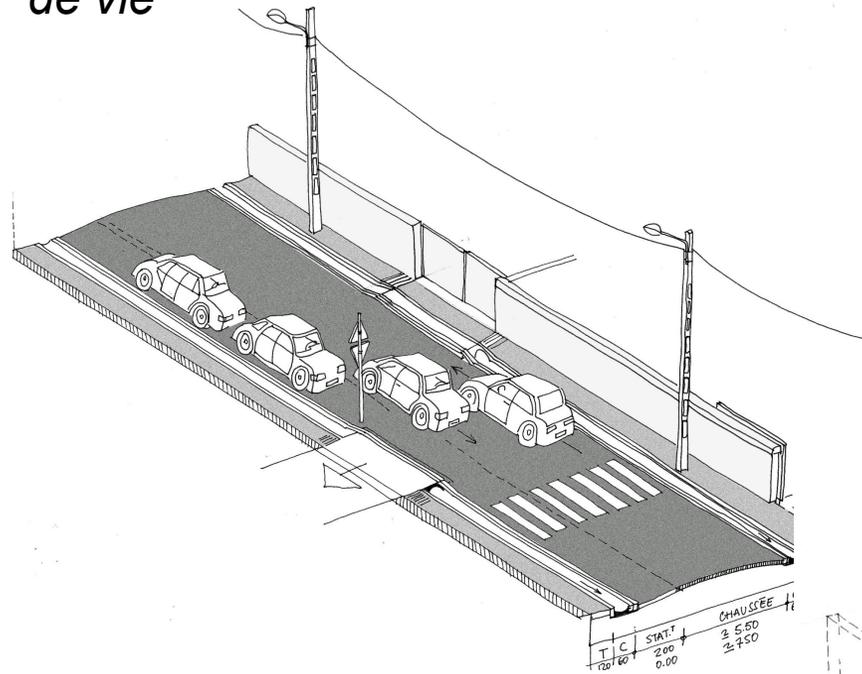
Les objectifs : partager l'espace public , retrouver le confort, valoriser le bâti

La méthode :

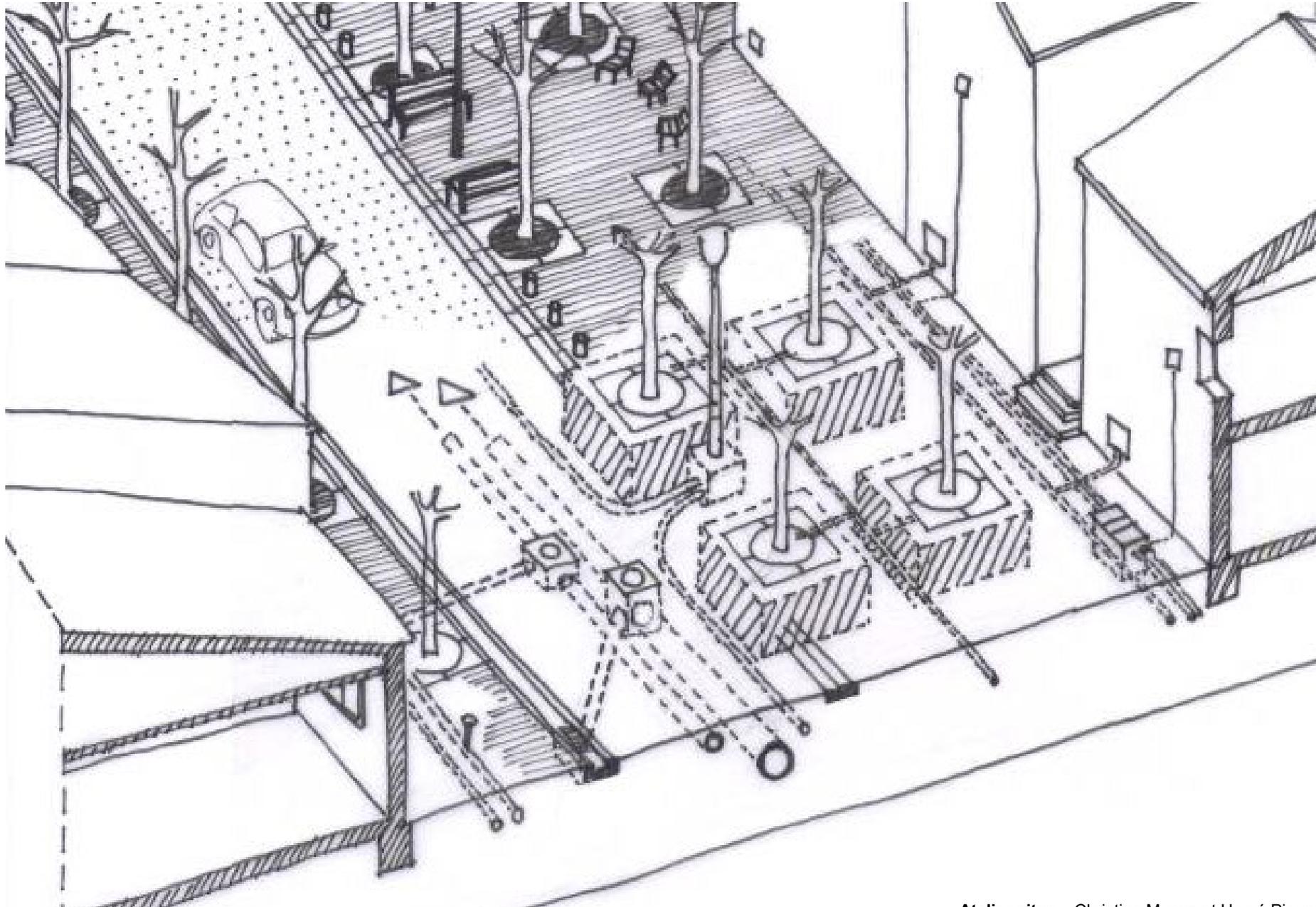
- 1 - Une réflexion globale et transversale*
- 2 - Un savoir faire pour prendre en compte le contexte*
- 3 - La technique au service du projet et de l'ambition et pas l'inverse*



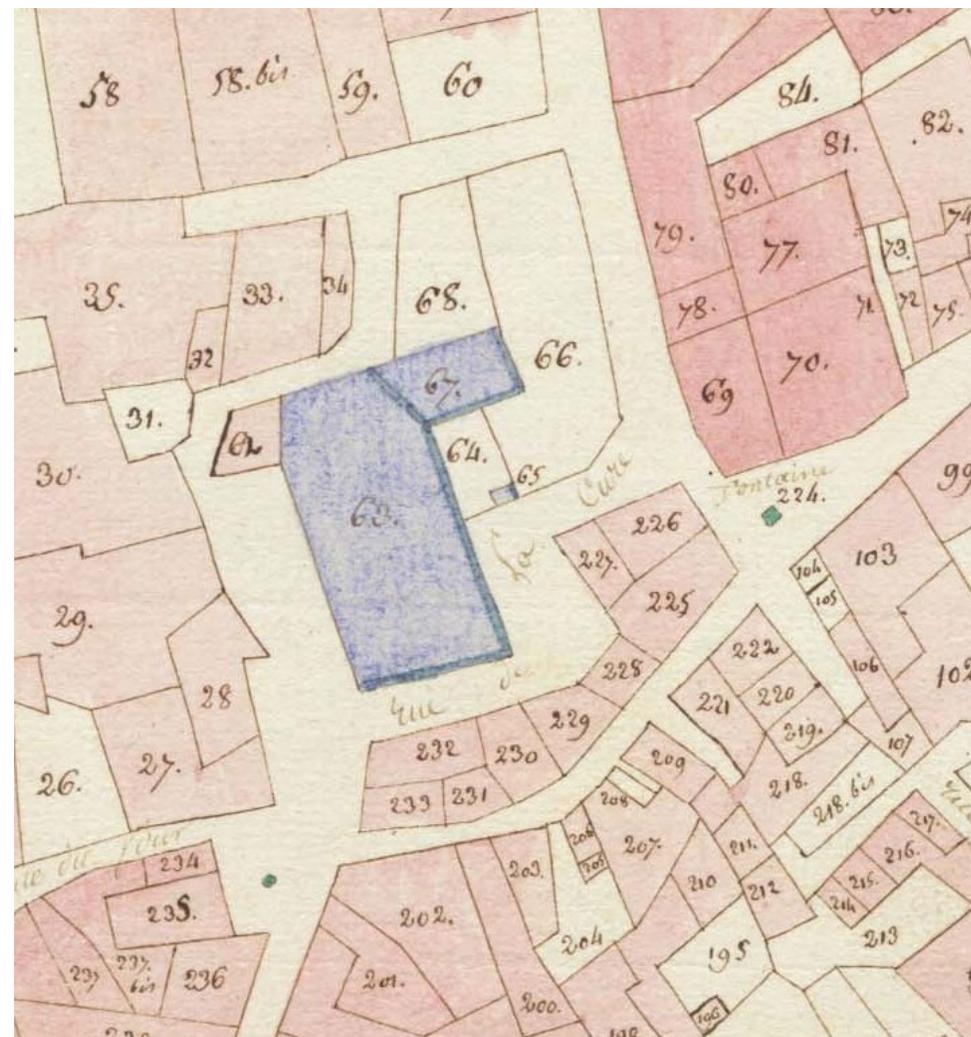
Des usages dégradés : *stationnement, circulation s'opposent à la qualité d'espace et de vie*



Une maîtrise du sous-sol : *difficulté de planter en milieu urbain*

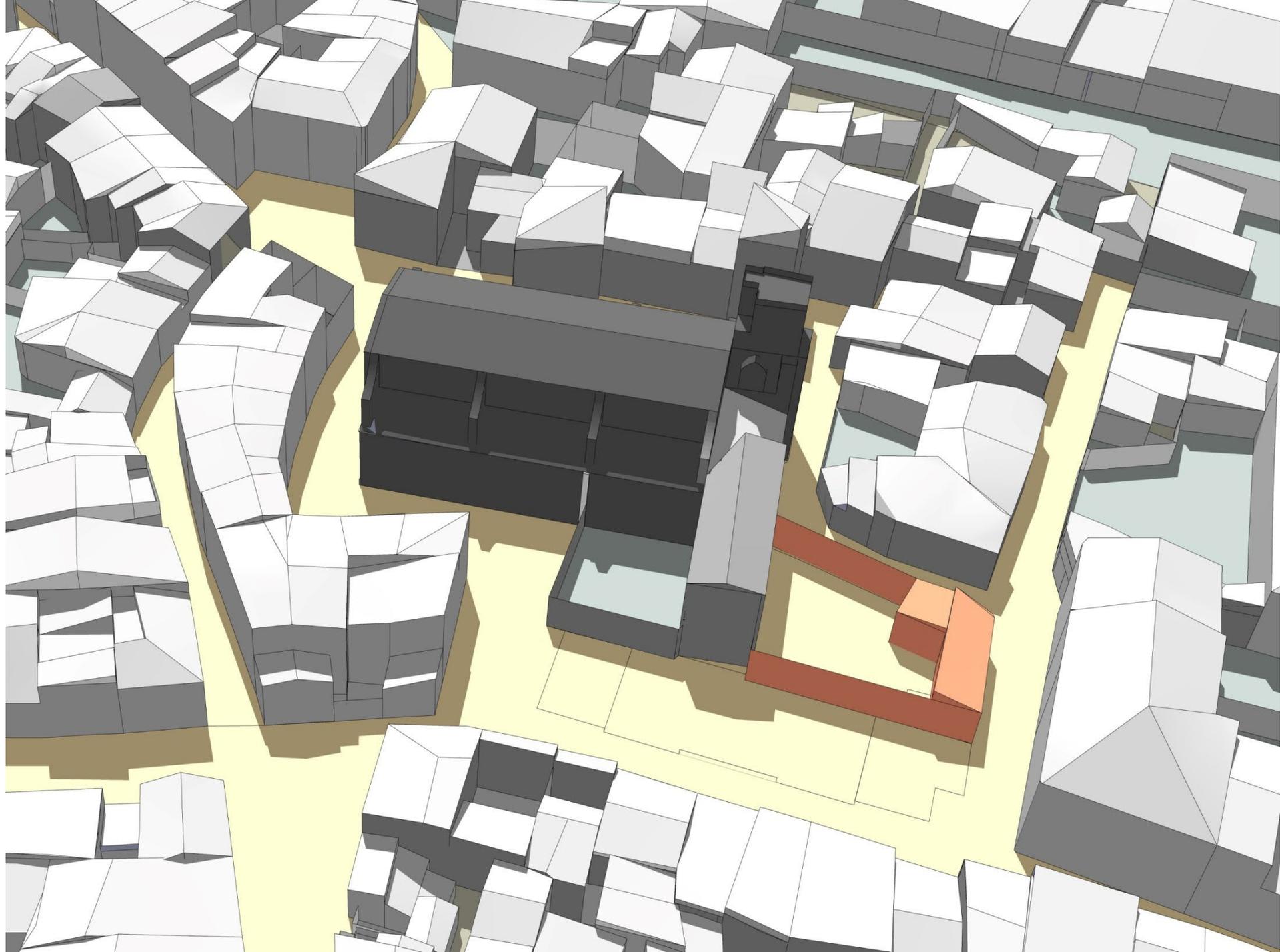


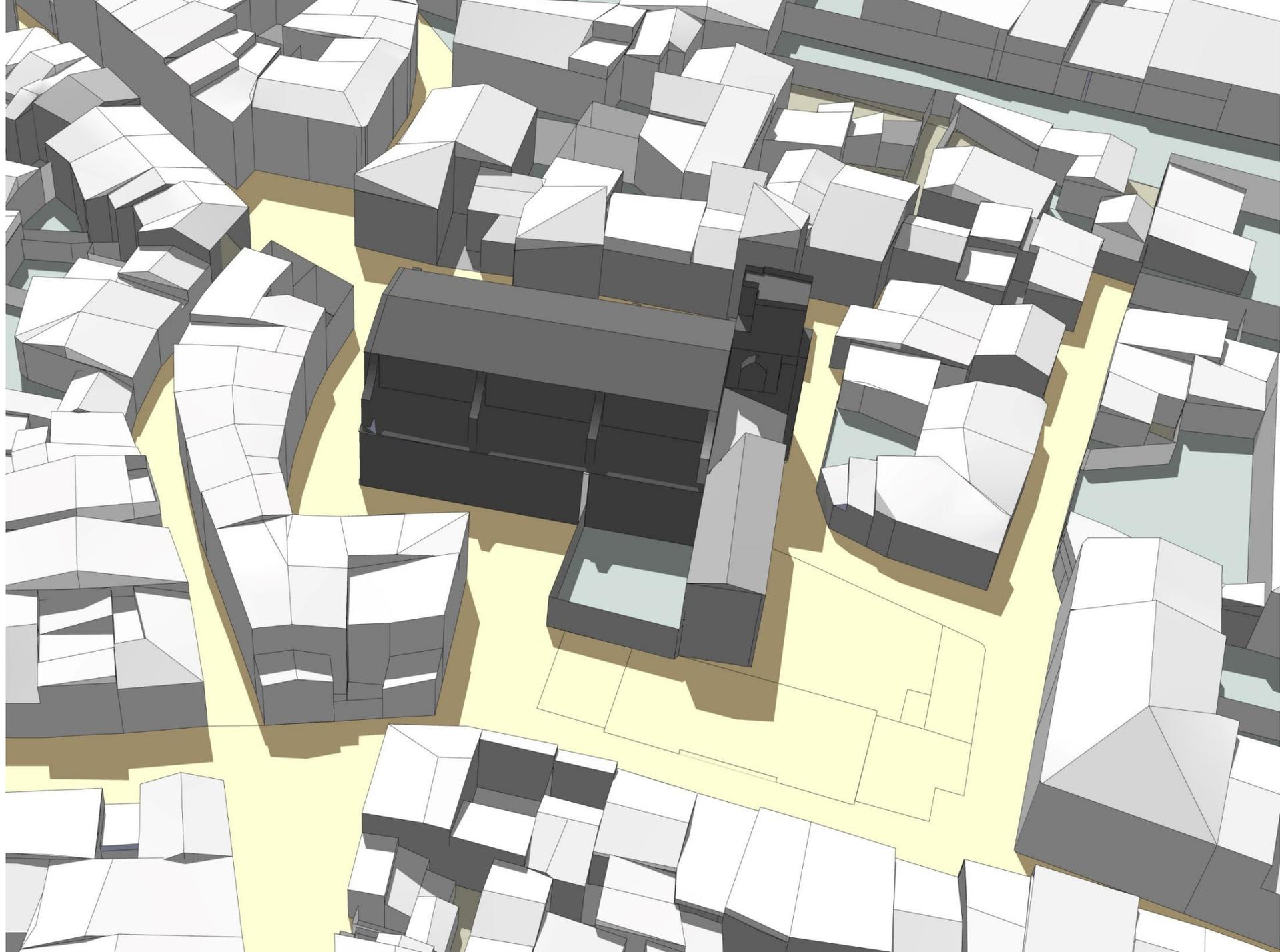
Prise en compte du contexte, de l'histoire *exemple autour d'une église à Lansargues*

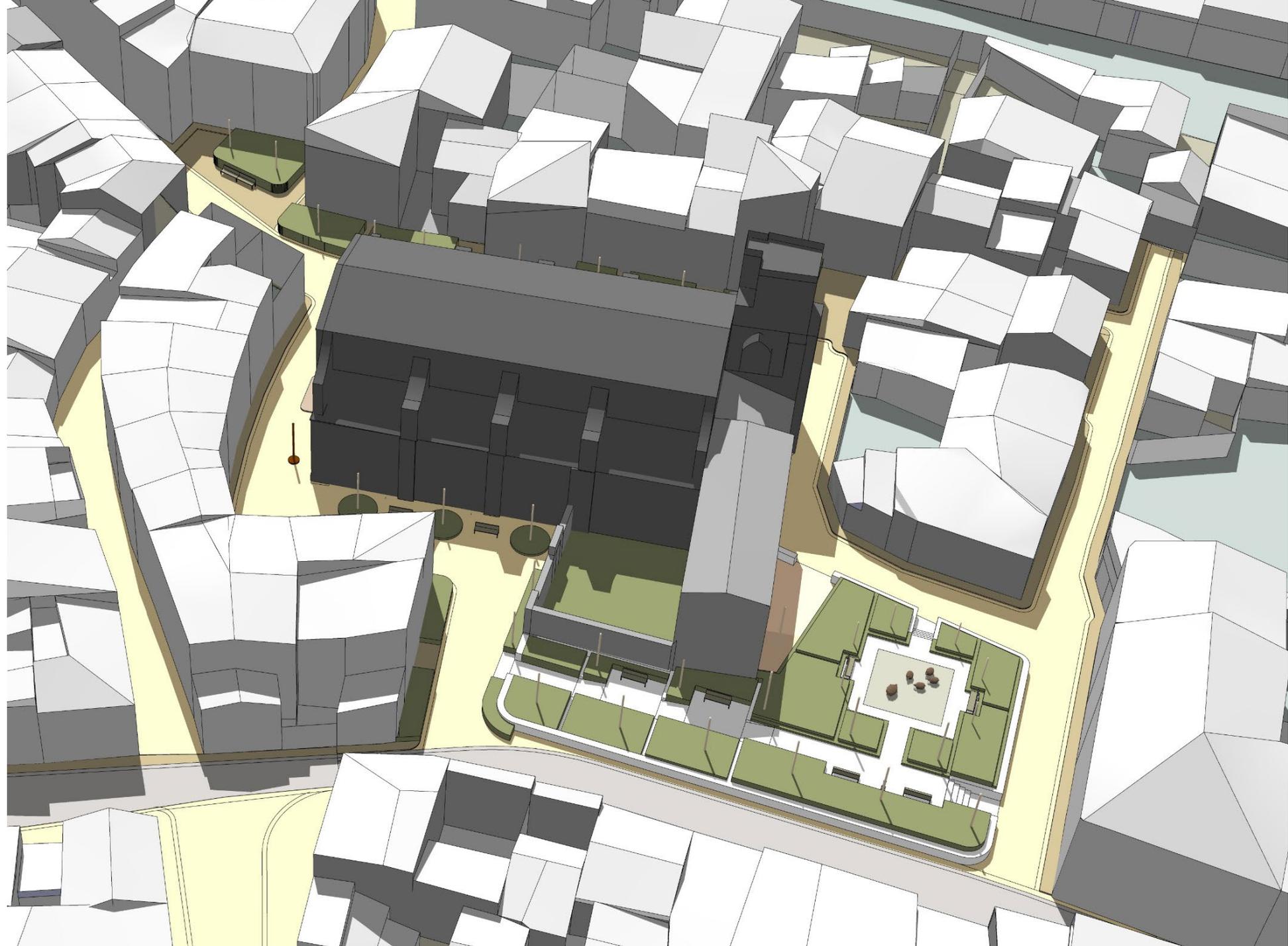


Encombrement de l'espace au pied de l'église classée
Stationnement
Conteneurs

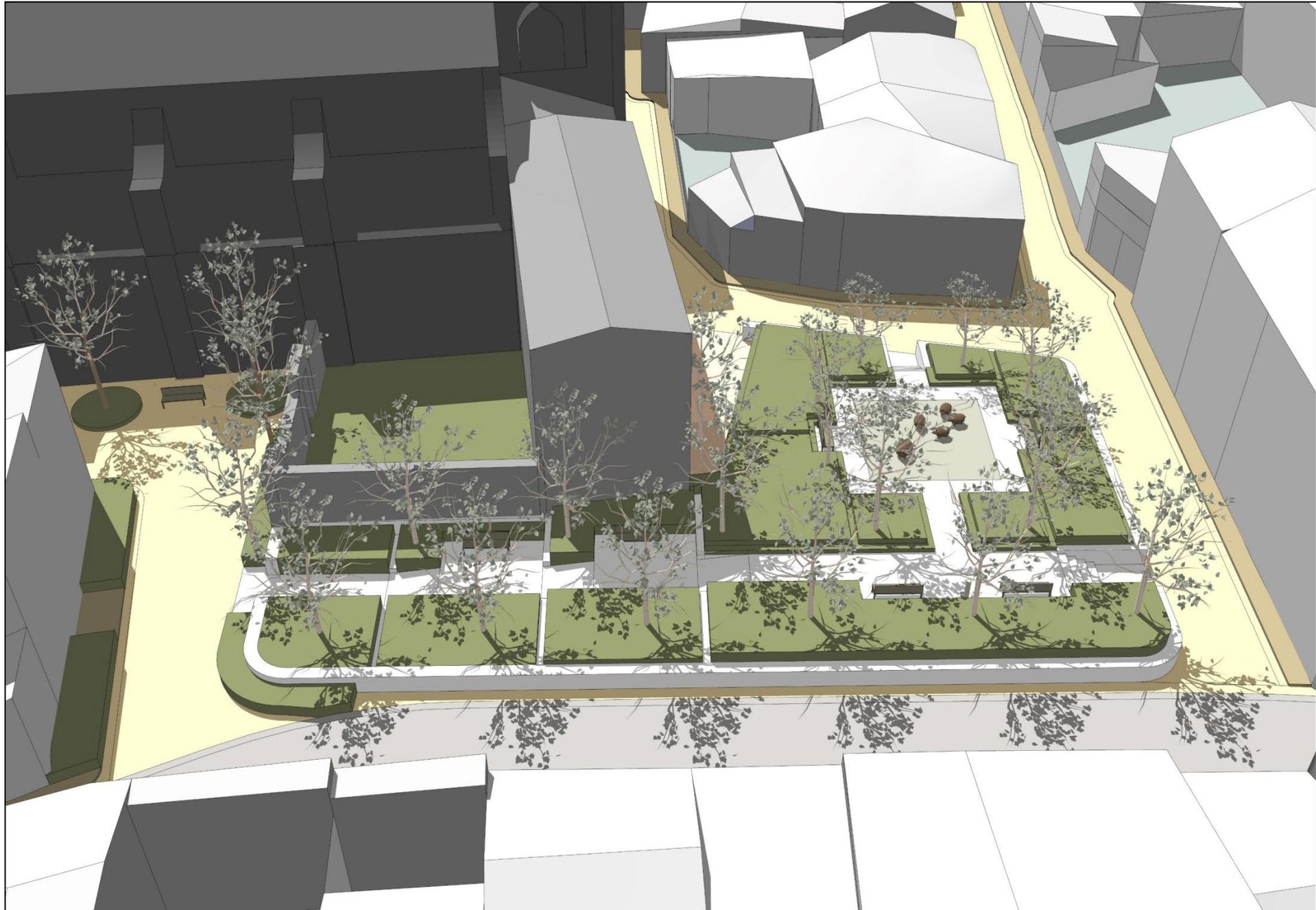








Le végétal au service du patrimoine : un jardin d'église





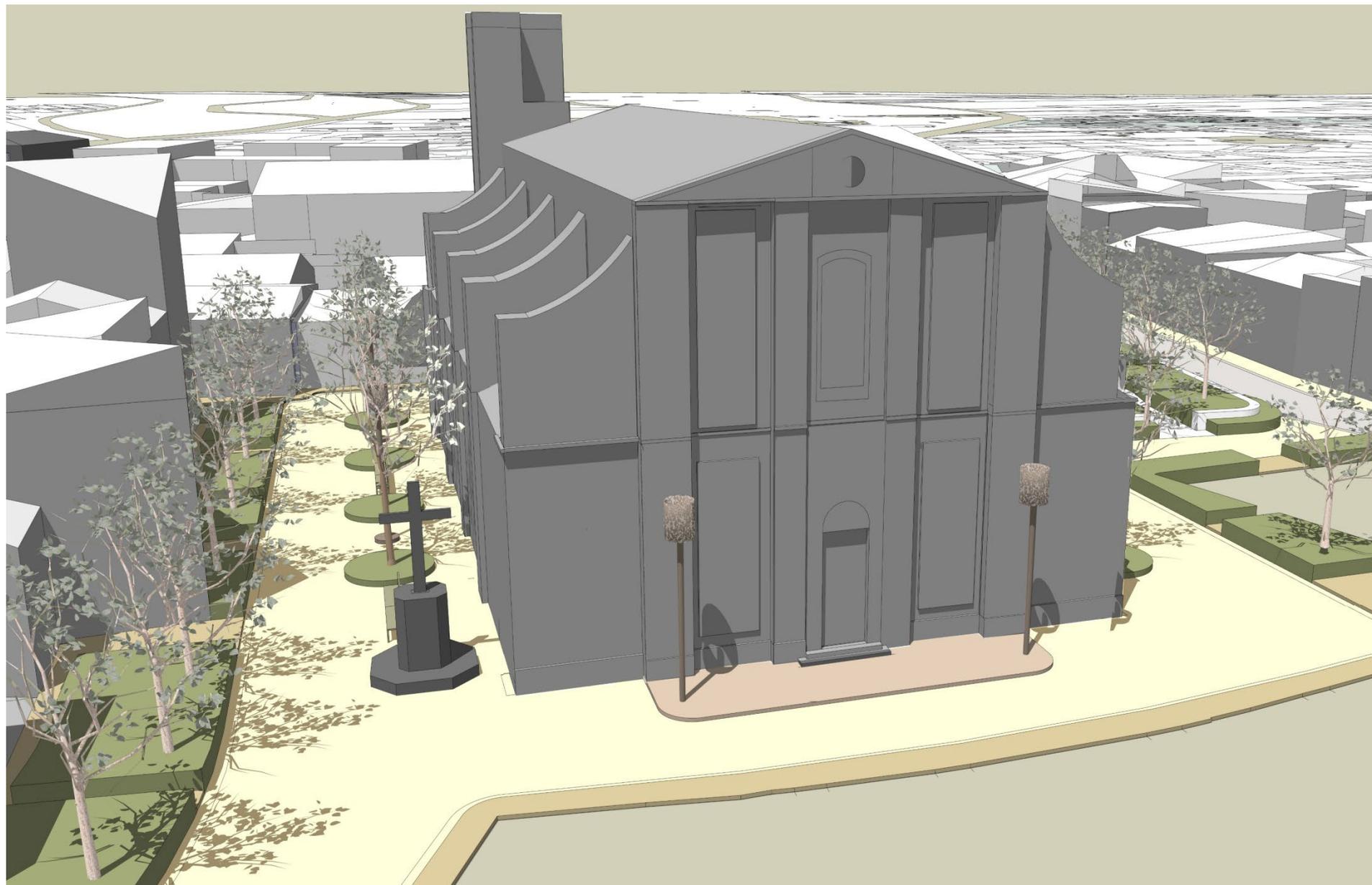




Encombrement de l'espace au pied de l'église classée

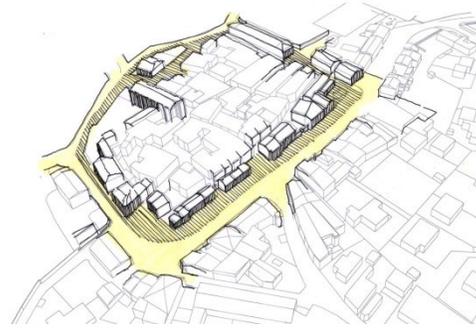


Le végétal au service du contexte

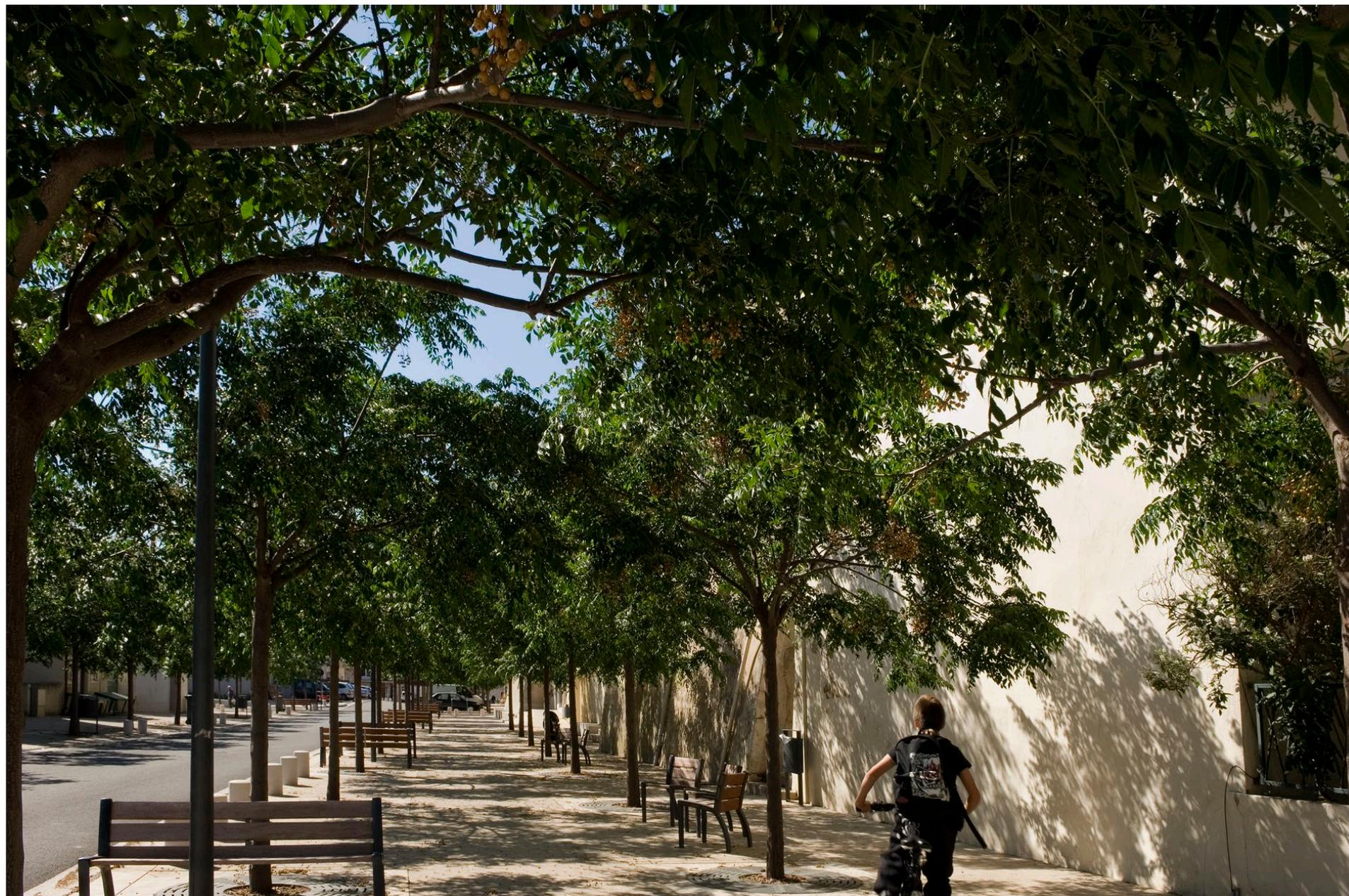




Prise en compte du contexte, de l'histoire : *exemple à Vic la Gardiole*



Au pied des anciens remparts : un large trottoir planté







Les rues moyenâgeuses abîmées



Une réappropriation des seuils



Au pied de l'église : un encombrement technique (Transfo, poubelles...)



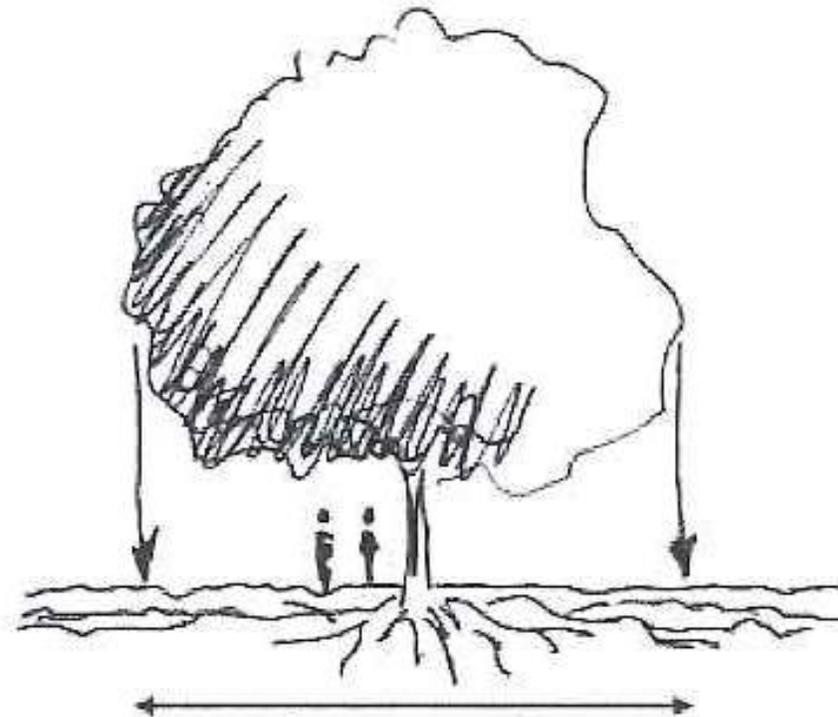
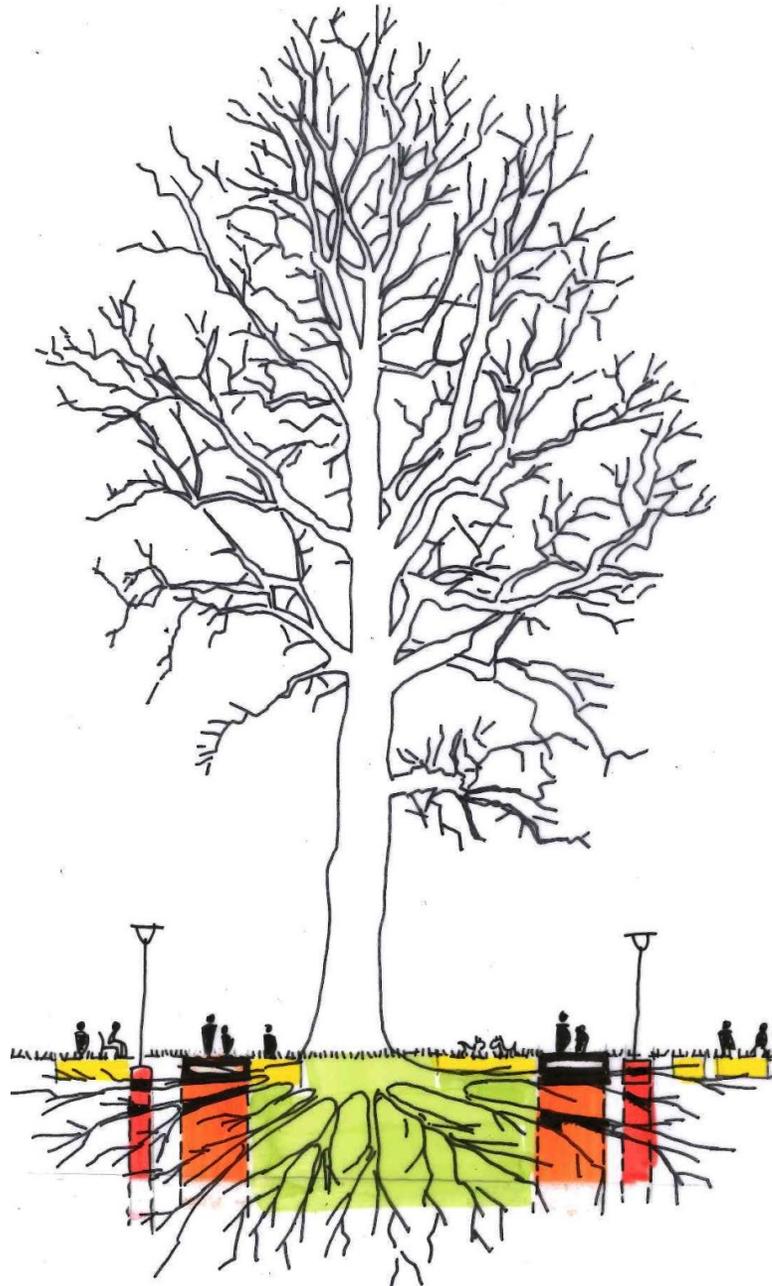


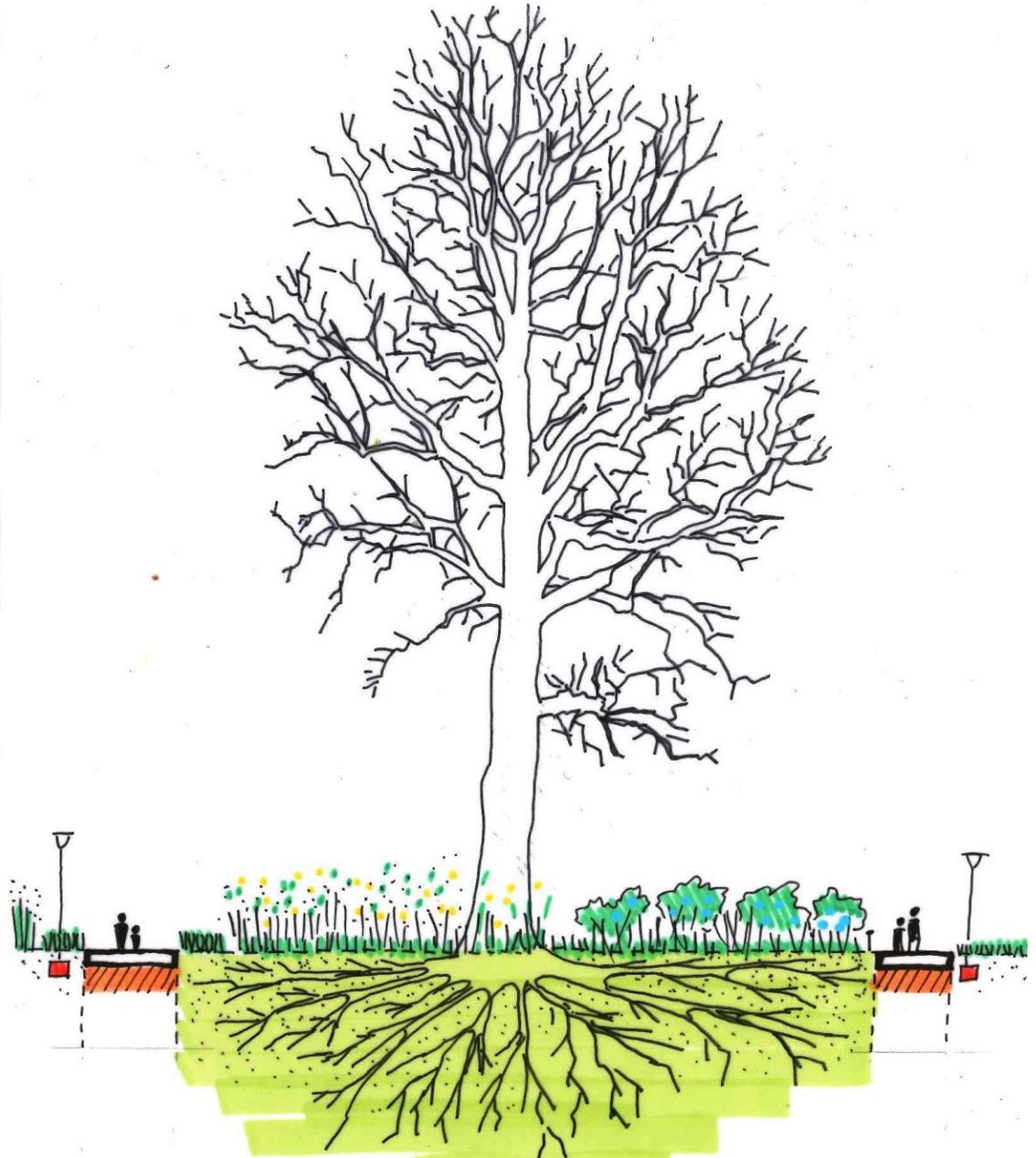
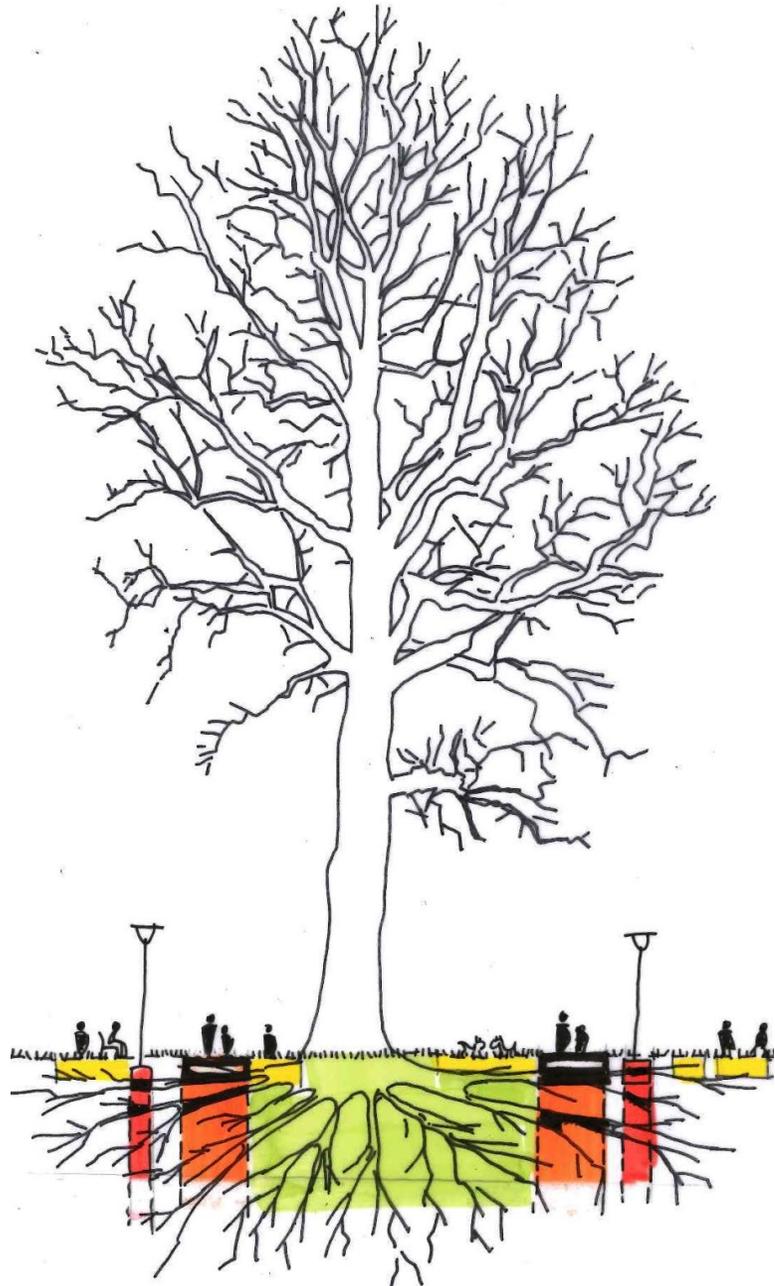
A la limite du village : la vue sur les étangs confisquée





Prise en compte d'une végétation existante





Le parc Bir Hakeim : une strate basse appauvrie dégrade les platanes





L'esplanade de Mèze : valoriser les arbres et retrouver l'espace historique





Le parvis de l'église : le végétal dégradé





Merci pour votre écoute



Questions



Merci de votre attention

Les supports de présentation et le replay seront disponibles sur :

<https://www.arbe-regionsud.org/>

Rubrique : *S'inspirer et se former* / [Les webinaires "1h pour comprendre et agir"](#)

